

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

Réaffirmer nos valeurs communes de sécurité

Entretien avec Monsieur le Colonel Alain Bergonzoli, directeur de l'Académie de police de Savatan, Suisse

jp.v. Dans l'entretien ci-dessous, le colonel Alain Bergonzoli, directeur de l'Académie de police de Savatan (VD), s'exprime sur divers aspects des questions sécuritaires auxquels sont exposés actuellement tant la Suisse que le reste de l'Europe et il décrit les fondements de la formation des policiers et les valeurs humaines qui leur sont inhérentes.

Suite à une visite des installations de l'Académie de police de Savatan, située dans le canton de Vaud au-dessus de Saint-Maurice, «Horizons et débats» a eu l'occasion de s'entretenir avec le directeur de ce haut-lieu de la formation sécuritaire et policière de Suisse romande et du Haut-Valais.

Cette Académie organise et conduit chaque année une Ecole d'aspirants pour policiers, gendarmes et inspecteurs pour les polices cantonales et municipales des cantons du Valais, de Vaud et de Genève. Elle forme ainsi 80% des forces sécuritaires de la Suisse romande. Elle dirige également plusieurs stages de formation d'assistants de sécurité publique par année, de nombreux cours de formation continue s'adressant aux personnels policiers mais aussi à toute personne ayant un lien direct ou indirect avec les domaines de la sécurité, de la justice, des services sanitaires ou du feu, ambulanciers ou pompiers. L'Académie entretient aussi d'étroites collaborations avec la Gendarmerie française comme avec d'autres institutions de formation policière en Europe. Elle offre également son savoir-faire dans des projets de coopération conduits par la Confédération suisse sur tous les continents.

En être conscient est le début d'une démarche de résilience.

Le Corps des gardes-frontière à la frontière italo-suisse appliquent à la lettre les dispositions prévues

Actuellement des centaines de réfugiés et de migrants commencent à se masser à Côte aux abords de la frontière italo-suisse. Dans notre pays, les uns demandent l'engagement de l'armée pour sécuriser la frontière tessinoise, les autres manifestent devant le Palais fédéral à Berne pour qu'on laisse entrer en Suisse ces personnes. A quelles règles faut-il se tenir? Quelle est votre appréciation de la situation?

Cette situation découle des phénomènes migratoires au plan européen. Pour la Suisse, d'autres choix existent que d'appliquer rigoureusement les bases légales: il appartient cependant aux autorités politiques de les adapter, si elles considèrent que nous sommes face à une situation d'exception. Quant aux forces de l'ordre – en l'occurrence le Corps des gardes-frontière (Cgfr), dont par ailleurs le niveau de formation est excellent – elles appliquent à la lettre les dispositions prévues.

Peut-être les appréciations lues dans les médias nous laissent-elles parfois penser que nous vivons un combat de dialecticiens, dont les objectifs semblent être de nature à influencer le cadre légal. Quoiqu'il en soit, nous ne sommes qu'au début de ces phénomènes: un état qui justifie, là encore, une formation adéquate des forces de l'ordre, tant

sur le plan humanitaire que sur notre manière d'appliquer la loi.

Nous reviendrons certainement à la situation sécuritaire en Suisse et dans les pays voisins. Pourriez-vous maintenant nous présenter le concept de l'Académie de police de Savatan? L'Académie de police de Savatan n'est pas le fruit du hasard. Il y a douze ans, trois éléments ont favorisé la création de notre institution. D'une part, la volonté politique d'unifier la formation policière en la certifiant par un Brevet fédéral; d'autre part, les enseignements tirés des engagements sécuritaires en marge du Sommet du G8 en 2003 à Lausanne. Les expériences d'alors avaient montré les limites d'une collaboration efficace entre policiers, policiers militaires et armée, dues à des lacunes dans la formation. Enfin, à cette époque, l'armée et son infanterie de montagne quittaient le site et les fortifications de Savatan.

Synergie sécuritaire entre les corps de police civils et militaires

Ces éléments se sont croisés et ont donné naissance à une idée, «SYNERSEC», une synergie sécuritaire entre corps de police civils et militaires. Voilà pourquoi, depuis douze ans, l'Académie de police forme, non seulement les aspirants des polices cantonales et municipales de Vaud et du Valais, mais également les agents de la Sécurité militaire et ceux de la Police des transports, ainsi que les Assistants de sécurité publique (ASP) d'une grande partie de la Suisse romande. Depuis cette année, Savatan accueille également les aspirants de la

Police cantonale genevoise! Une Académie de police «rhodanienne» qui assure ainsi le 80% de la formation de base en Suisse romande.

Quels sont les objectifs que vous poursuivez? L'autorité politique nous a fixé une échéance à l'horizon 2020–2022: créer une entité juridique pour une Académie de formation policière autonome, regroupant les trois cantons de Vaud, du Valais et de Genève, en partenariat avec la Confédération. Cette démarche doit aussi régler la question de la propriété du site: acquérir un droit de superficie ou devenir propriétaire et acheter les infrastructures de Savatan ainsi que d'autres installations en plaine.

Des compétences au sujet des métiers extrêmement élevées dans le domaine de la sécurité

Quels sont les défis de cette démarche? J'identifie deux défis: le premier, par rapport à notre mission, est de toujours améliorer la qualité de la formation. En Suisse, nous réfléchissons à renforcer la formation de base par la mise en place d'une conception duale de la formation: un développement qui prolongera la durée et le déroulement pratique de la formation. Le second défi est, lui, économique: il faut garantir à l'institution une forme de rentabilité. Comment? En offrant à l'économie privée suisse des formations ciblées en matière de sécurité et sûreté d'une part. En renforçant nos collaborations avec l'étranger d'autre part. Nous disposons, dans notre pays, de compétences au sujet des métiers extrêmement élevées dans le domaine de la sécurité: nous devons les exporter! L'Académie de police le fait déjà avec la France, l'Allemagne, certains pays d'Europe centrale, comme la Roumanie, la Bulgarie ou la Pologne. Il y a, dans ce domaine, des marges de progression.

Au centre, la question fondamentale des valeurs

J'aimerais bien avoir des précisions concernant les trois domaines de l'enseignement que sont les aspects pédagogiques, militaires et policiers. Comment les reliez-vous? Comment sont-ils intégrés dans la formation de base? A l'évidence, ces domaines se complètent mutuellement. Nous avons su construire un concept cohérent, s'appuyant sur les éléments forts de chacun d'entre eux avec, au centre, la question fondamentale des valeurs!

Aujourd'hui, les aspirants policiers n'ont plus obligatoirement la contrainte d'effectuer une école de recrue avant de s'engager dans une école de police. Je le regrette personnellement, car la formation militaire en Suisse représente un socle initial de très haute qualité et avec de très hautes valeurs ajoutées.

Les récents événements survenus en France, en Belgique et en Allemagne ont démontré la nécessité, pour les forces de l'ordre, de maîtriser la force et d'être capables de riposter proportionnellement à tout type d'attaque adverse.

Au niveau de la pédagogie, notre force est d'avoir une pédagogie appliquée, avec des plans rigoureux et bien rédigés. Nous avons probablement, dans notre pays, les meilleurs documents d'instruction d'Europe. Nos instructeurs et nos enseignants sont tous préparés aux formes d'enseignement les plus modernes, permettant de positionner l'apprenant au centre des objectifs à atteindre. Quant à l'excellent niveau d'éducation de nos aspirants, il nous permet d'élever rapidement les niveaux d'exigences fixés durant l'année de formation.



Alain Bergonzoli
(photo mad)

Horizons et débats: Commençons donc avec la situation sécuritaire en Europe. Quelle en est votre appréciation actuelle?

Colonel Bergonzoli: L'évolution du monde, la répétition des crises, la mise en lumière de nos vulnérabilités lors d'événements récents – en particulier lors des attentats tragiques qui ont frappé notamment la France, la Belgique et l'Allemagne au cours des derniers mois – ont choqué les opinions publiques. Ces faits ont provoqué, dans nos sociétés occidentales, des questionnements et parfois des doutes sur les réponses sécuritaires que nous offrons aujourd'hui.

Aujourd'hui, la violence induite par le terrorisme islamiste n'épargne plus personne

Dans notre pays, en raison de facteurs sociologiques, historiques, politiques et juridiques, le niveau de sécurité est très élevé: il pourrait nous permettre de penser que nous serions probablement épargnés par ces phénomènes violents. Cependant, la réalité est différente. Aujourd'hui, la violence induite par le terrorisme islamiste n'épargne plus personne. Au cœur de l'Europe culturelle et géographique, la Suisse devra, comme ses voisins, se préparer à faire face à cette nouvelle réalité.

Nous devons apprendre – ou réapprendre – à devenir résilients, à identifier et à nommer les menaces par leur nom, à mettre en lumière toutes les causes et à se préparer à éliminer le maximum de failles.

La sécurité ne se décrète pas et n'est jamais définitivement acquise. Elle se construit et se renforce au quotidien, s'adapte aux mutations sociétales, quelle qu'en soit la forme.

Le mot du directeur

«Le policier agit comme il est formé. Il faut donc le former comme il doit agir.»

Servir la société et protéger le citoyen!

Tel est le difficile mais noble métier auquel l'Académie de police de Savatan prépare les hommes et les femmes qui s'y engagent.

Aujourd'hui, les forces de police sont une nécessité. Notre environnement sociétal est caractérisé par des situations complexes et imprévisibles. Le policier est au cœur de la société, il est au cœur de notre société.

Pour être un bon policier, il faut certes acquérir des compétences professionnelles. Mais il ne suffit pas d'être un expert de la police judiciaire, de la police de proximité ou de police-secours, d'être un spécialiste du tir ou de la loi sur la circulation routière... Il faut d'abord être capable de s'adapter en toutes circonstances à chaque instant de la vie. Le futur policier doit, dès lors, acquérir les outils culturels indispensables à son intégration dans la société.

Aux côtés des savoir-faire dispensés au travers de l'instruction, le futur policier va alors recevoir tout au long de sa formation un savoir-être, une somme de valeurs qui ont pour nom la responsabilité individuelle, le courage, le sens du bien commun. En un mot, une véritable culture policière toute empreinte du sceau de la «réflexion», la réflexion avant l'action.

En revêtant pour la première fois son uniforme, l'aspirant policier, gendarme ou inspecteur choisit volontairement cette somme de valeurs qui vont influencer son action. Des valeurs qui, dès sa

première heure à l'Académie de Savatan, seront celles de l'aspirant.

Demain, la responsabilité du futur policier sera bien réelle. Car nos concitoyennes et concitoyens expriment une attente immense sur le rôle, la responsabilité et l'engagement des policiers au profit de leur sécurité.

Demain, le futur policier devra avoir la force de croire en ses convictions, de puiser dans les valeurs choisies et acceptées, la force d'agir avec proportionnalité, la force enfin de rester humain dans toutes les circonstances.

Demain, le futur policier entrera dans les rangs d'un Corps constitué. Un corps au sein duquel les principes sont toujours les mêmes: la loyauté et la «militarité».

La loyauté envers sa hiérarchie n'est pas un acte de compromission: elle doit s'exprimer naturellement, avec fierté et cohésion.

Quant à la «militarité», elle est source de dévouement, de disponibilité, de cohésion et de robustesse. Il s'agit d'une posture morale qui fait que l'individu va plus loin dans le service des personnes et de la patrie.

Au terme de sa formation à l'Académie de police, l'aspirant policier, gendarme ou inspecteur connaîtra alors le comment de son métier. Mais bien davantage encore, il sera imprégné du pourquoi de son engagement: servir la société et protéger le citoyen.

Alain Bergonzoli, colonel

«Réaffirmer nos valeurs communes ...»

suite de la page 1

Dans les situations de crise, le fondement des réponses à donner s'appuie sur des composantes de la *doctrine militaire*. Il faut en être conscient et l'accepter. Le nier peut générer un manque lorsqu'un policier, appelé à réagir dans une situation de crise aiguë, ne dispose pas des compétences fondamentales face à un adversaire fortement armé et militarisé.

Les formations doivent être préparées sur la base de retours d'expériences avérés

Dans le *domaine de la police*, nous nous appuyons sur les retours d'expériences reçus du terrain. Le temps des théories en salle de classe et dans des stands de tir conçus pour les activités sportives est révolu. Les formations doivent être préparées sur la base de retours d'expériences avérés. Le développement de capacités de veille est en ce sens essentiel, puisqu'il permet d'enregistrer les cas vécus au niveau opérationnel et de les diagnostiquer sous les angles juridique, technique, tactique, éthique et psychologique, puis d'en tirer les conséquences dans les matières d'instruction tout au long de l'école d'aspirants.

Aujourd'hui, le coffre de certaines voitures cache des kalachnikovs. Le policier doit donc être capable de maîtriser les tactiques d'intervention les plus subtiles. Des tactiques, des techniques qui ne s'improvisent pas – mais s'apprennent! Le policier d'intervention doit, dès lors, disposer d'une formation initiale renforcée dans ce domaine. Il doit donc acquérir ces «actes-métier» complexes dans un environnement pédagogique proche des réalités opérationnelles.

Se donner à tout moment les moyens de faire face à des phénomènes de violence très aigus

Quelles pourraient être ces réalités opérationnelles?

Les faits sont là. Il faut désormais pouvoir, à tout moment, se donner les moyens de faire face à des phénomènes de violence très aigus. Les faits sont des délinquants armés de plus en plus déterminés, des terroristes engagés dans des cycles de tuerie aveugle, des terroristes aux objectifs sélectifs touchant des individus ou des installations. La réponse à ces faits est une intervention rapide, précise, capable de mettre un terme à la menace.

Comment préparez-vous les aspirants à ces réalités?

Le plus important réside dans la transmission des valeurs. A l'Académie de police de Savatan, les valeurs nous guident dans tout ce que nous entreprenons, quels que soient les thèmes d'enseignement dispensés. Dans cette perspective, le texte du serment résume tout! (cf. encadré «Serments policiers») Mon rôle est d'en assurer la bonne compréhension: comment le traduire dans la pratique? Ce qu'attend le citoyen du futur policier, du sens de son engagement, du respect à la parole donnée, du sens de la discipline, du respect de la hiérarchie, du sens et du respect de la mission, du sens de ce que représente l'uniforme: l'autorité déléguée et «prétée» par l'Etat ... Un policier ne peut pas faire respecter l'ordre sans entrer lui-même dans les ordres!

Nous développons bien évidemment des valeurs de cohésion, qui prennent le dessus



Vue depuis la place centrale de l'Académie de police de Savatan sur Saint-Maurice et la plaine du Rhône en direction du lac Léman. (photo jpv)

sur les attitudes individualistes. Tout l'art réside dans la capacité de marier ces valeurs sans les opposer. Une attitude qui s'apparente au geste de saler un menu: trop, c'est immanquable; pas assez, c'est fade; le juste milieu, c'est succulent! La recherche de cet équilibre entre toutes ces valeurs est notre priorité quotidienne. C'est le travail de toute une équipe.

Le sens premier de la mission de la police: protéger et servir

Quelles sont les qualités dont a besoin un bon policier aujourd'hui?

Avec le sens du discernement, le courage redevient la qualité première. Risquer sa vie pour protéger celle d'autrui demande de l'abnégation et un sens du courage très élevé. D'autres pensent que le côté relationnel est prioritaire sur toutes les autres qualités. Moi pas. Que l'on s'entende bien – je ne mets pas ces deux qualités en opposition. Je constate, malheureusement, que les événements récents me donnent raison. Il faut rappeler le sens premier de la mission de la police: *protéger et servir*. Le policier doit être irréprochable dans sa manière de faire respecter les lois et, de par ses actes, amener le citoyen à comprendre immédiatement le sens de ses actions.

Après les événements de Paris, de Bruxelles, d'Istanbul ou de Nice, devrait-on repenser la formation des policiers?

Ces attentats annoncent une lutte longue et difficile. Combattre ce phénomène va prendre du temps. Il faut plutôt parler d'années que de jours. Pour notre société qui vit dans l'immédiateté, ce sera éprouvant. La situation actuelle met en lumière la nécessité de développer toutes les synergies possibles entre les différentes forces de police. Sur ce point, le modèle allemand est intéressant: il permet une montée en puissance des forces, tout en respectant l'autonomie des Länder et en garantissant l'engagement de ressources centralisées, afin de produire un effet maximal.

La lutte contre le terrorisme nécessite la prévention, la protection et l'intervention

Selon vous, quelles sont les mesures à prendre pour lutter contre le terrorisme?

A l'exemple de la lutte contre les virus viraux, la lutte contre le terrorisme nécessite trois types de mesures: la prévention, la protection et l'intervention.

Pour la prévention, la Suisse, de par sa structure fédéraliste, est très performante. Elle connaît ses citoyens et leurs préoccupations. La détection de personnes en rupture avec les valeurs de la société est en principe facilitée. Face à une menace terroriste, outre la recherche de renseignements, il s'agit de pouvoir dissuader certaines actions hostiles par le renforcement des mesures de protection. Si nous avons la capacité de monter en puissance dans ce domaine-là, la limite se situe sur le plan des effectifs disponibles pouvant être engagés dans la durée.

En ce qui concerne l'intervention, la Suisse est bien équipée, en comparaison internationale. Pour élever ce niveau, nous devons nous questionner sur les équipements personnels, l'armement, les munitions et le renforcement de la formation dans certains domaines spécifiques.

A quoi pensez-vous précisément?

Au niveau de la réponse policière, nous retrouvons là le concept des «primo-intervenants». Un concept en rupture avec celui fondé sur la mise en place de dispositifs de bouclage (périmètre de sécurité, observation etc.) dans l'attente de l'intervention des groupes d'interventions spécialisées de type DARD (Détachement d'action rapide et de dissuasion, Vaud), GI (Groupe d'intervention romand) ou RAID («Recherche, assistance, intervention, dissuasion», France).

Ce concept est certes la réponse adéquate à la menace actuelle. Mais il a de nombreuses et diverses conséquences: il oblige à reconsidérer l'outil humain dans son recrutement, dans ses formations initiale et continue. Il demande que l'équipement et l'armement soient adaptés. Il conduit à repenser le maillage territorial des forces de sécurité. Il oblige à un affermissement de la culture de l'action, avec un recentrage des cœurs et des esprits sur la primauté de la mission. Enfin, ce concept nécessite un repositionnement de la hiérarchie, qui

doit être une hiérarchie de décisions et d'action.

Les crises de demain seront d'une autre nature

Quelles sont les autres menaces à venir?

Aujourd'hui, à l'évidence, d'autres phénomènes menacent la sécurité de notre pays et de sa population: la cybercriminalité et les troubles de l'ordre public.

Les *cyber-menaces*, la *cybercriminalité* sont une réalité. Elles génèrent des coûts et des pertes d'une amplitude gravissime pour nos sociétés. Le policier de demain, où qu'il soit affecté, devra comprendre, connaître et être capable de répondre à de telles attaques touchant citoyens, entreprises, institutions. Voilà qui nécessite une formation adaptée aux réalités du monde virtuel.

Quant aux *troubles de l'ordre public*, ils sont, fort heureusement encore, peu nombreux dans notre pays. Mais sommes-nous vraiment à l'abri et si oui, combien de temps encore? Là également, une formation adéquate du policier est indispensable. Ce d'autant plus que notre pays ne dispose pas de forces sécuritaires permanentes dédiées à ce type d'engagement.

L'Académie de police de Savatan, avec le *Groupe de maintien de l'ordre* (GMO), ont bien compris la nécessité d'investir du temps dans la préparation des personnels et des cadres dans cette mission toujours délicate de maintien de l'ordre public. En 2003 déjà, le Sommet d'Evian, dit «Sommet du G8», a été la parfaite illustration de la nécessité d'une préparation professionnelle dans la gestion des troubles de l'ordre public.

Les crises de demain seront d'une autre nature. Les professionnels de l'ordre public le savent bien: les équilibres sociétaux ne sont jamais définitifs. Et il revient toujours aux forces de l'ordre la difficile mission de rétablir la paix sociale, lorsque celle-ci est dégradée. Pour la police, l'usage de la force est une grande responsabilité.

Dès lors, je relève avec satisfaction que le partenariat de l'Académie de police de Savatan avec le *Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie* (CNEFG) à Saint-Astier, en France, est un bel exemple d'échanges et de synergies. Depuis 2012 maintenant, les stages de nos Ecoles d'aspirants au CNEFG concrétisent la volonté partagée de développer pareilles formations.

Apprentissages tirés de la nuit de la Saint-Sylvestre à Cologne

Concernant les troubles de l'ordre public, je pense à un exemple allemand: dans la nuit de Saint-Sylvestre 2015/16, des femmes ont été massivement agressées sexuellement par un grand nombre de migrants de manière organisée à Cologne et dans d'autres villes allemandes. De la part des autorités politiques, la police avait reçu l'ordre de ne pas intervenir. Pas non plus lorsque la cathédrale de Cologne fut attaquée avec des feux d'artifices et souillée avec des excréments, pendant qu'à l'intérieur avait lieu un service

Serments policiers

Serment valaisan

«Je jure, par le nom de Dieu, d'être fidèle à la Constitution, d'obéir à mes Chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé, de remplir fidèlement tous les devoirs qui me sont imposés par les lois et règlements relatifs à mon service, de garder les secrets qui me sont confiés, de refuser tous dons ayant trait à l'exécution de mes fonctions et de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois.»

Serment vaudois

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud.

Vous promettez de maintenir et de défendre en toutes occasions et de tout votre pouvoir, les droits, la liberté et l'indépendance du pays, de procurer et d'avancer son honneur et profit, comme aussi d'éviter ou d'empêcher ce qui pourrait lui porter perte ou dommage.

Vous promettez de plus d'exercer vos fonctions en toute conscience et de remplir avec zèle, assiduité et fidélité les devoirs qui vous sont imposés, de vous conformer strictement aux lois, de maintenir et d'observer une discipline sévère, d'obéir scrupuleusement et ponctuellement aux ordres de vos chefs; enfin d'observer le secret le plus absolu sur les choses.»



(photo jpv)

Frontière sud de la Suisse: les migrants aussi doivent se tenir aux règles

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

Dans *Horizons et débats* n° 19 du 6/9/16, nous avons démontré que le *Corps des gardes-frontière suisses* et le *Secrétariat d'Etat aux migrations* (SEM) ont, selon la législation suisse et le traité de Schengen/Dublin, remplissaient correctement leurs tâches exigeantes face aux personnes voulant franchir la frontière suisse sans documents de voyage valables et qu'ils respectent les règles de convenance («Les migrants à la frontière sud de la Suisse – Etat des lieux vu de Suisse»). La prise de position claire de *Norman Gobbi*, président du Conseil d'Etat tessinois, et d'autres responsables politiques, la transparence des autorités fédérales et le refus persistant de reproches objectivement infondés ont contribué à ce que les allégations injustifiées ont pratiquement cessé.

Quelle leçon pouvons-nous en tirer?

Le fait que les autorités et les politiciens suisses aient pour une fois tenu bon, nous réjouit. Ils se sont tenus avec sérénité et tranquillité aux règles du droit suisse et des accords internationaux et bien entendu aux règles de la Convention de Genève relatives au statut des réfugiés. Beaucoup de citoyens souhaiteraient que les politiciens suisses s'ex-

priment avec plus de franchise sur les exigences internes et de l'étranger et discutent avec les représentants des grandes puissances sur un pied d'égalité. Nous, les Suisses, n'avons besoin ni de nous excuser à l'étranger pour une décision populaire, ni de courber l'échine à chaque fois que les centrales de Bruxelles ou de Washington haussent le ton. Un peu plus d'assurance nous irait bien! C'est la leçon que nous pouvons tirer de cette affaire.

L'abus du droit d'asile est intolérable

Suite à l'imposition conséquente du droit par les autorités suisses, un tout autre problème apparaît à la surface. Actuellement, il semble être clair pour les migrants que personne ne peut entrer sur notre territoire sans faire valoir un droit légal. Toutefois, il semblerait que dans le camp de Côme, on ne leur distribue pas uniquement des denrées alimentaires et des habits, mais également des conseils leur indiquant comment atteindre au mieux leurs objectifs illégaux. En tout cas, face aux fonctionnaires du Corps des gardes-frontière, il y a toujours plus de migrants prétendant vouloir demander asile à l'aide de contre-vérités. Une fois

dans le pays, ils saisissent la première occasion pour disparaître dans la nature et voyager de leur propre chef en direction nord – où bon leur semble.

Ces trois derniers mois, ce sont entre 20 et 40% des personnes ayant prétendus vouloir déposer une demande d'asile qui ont disparu sans laisser de trace! Selon la statistique de l'asile de fin juillet, on a enregistré 4800 cas de disparus, la plupart des migrants venant de pays africains. Selon le porte-parole du *Secrétariat d'Etat aux migrations Céline Kohlprath* ce phénomène des requérants d'asile disparaissant avant d'être définitivement enregistrés n'est pas nouveau. Mais le nombre a massivement augmenté. Les autorités suisses supposent que la plupart tentent de s'exfiltrer vers l'Allemagne (selon *ats* du 5/9/16).

Il faut préciser que les centres d'enregistrement et de procédure pour requérants d'asile ne sont pas des prisons. Les personnes contactant le centre de Chiasso sont bien enregistrées le plus vite possible, afin qu'on connaisse leurs données personnelles. Par grand afflux, ils sont conduits en car dans d'autres centres d'enregistrement et de procédure, pour qu'ils ne s'échappent pas en cours

de route. Le résultat n'est cependant pas convaincant. Car en Suisse, comme dans tout autre Etat de droit, il n'est pas permis d'enfermer une personne sans soupçon de délit. Nous sommes un pays libre ...

Alors que faire, quand des personnes – 4800 depuis le début de l'année! – circulant dans notre pays abusent de la liberté et de l'Etat de droit? Quelles sont pour nous les conséquences si quelques-unes de ces personnes ne voyagent pas seulement illégalement vers le Nord à la recherche d'un travail, mais ont d'autres plans beaucoup plus sinistres? Ces questions demandent une prompt réponse, pas seulement en Suisse, mais aussi dans l'Union européenne. C'est un fait que le système de Schengen et Dublin est inapproprié. Notons également que les Etats-nations ayant la chose en main, telles la Hongrie ou l'Autriche, ont nettement plus de succès que la *Frontex* qui devrait, à vrai dire, protéger les frontières extérieures, par exemple des Etats méditerranéens. Si un immense pays tel l'Australie réussit à protéger ses frontières extérieures interminables contre l'accès non autorisé par la mer, nous Européens devrions aussi être capables d'au moins nous rapprocher d'une solution. •

Des zones de non-droit surgissent-elles en Suisse? La police exige un fort appui de la part de la population et de la politique

rl. Le premier week-end de septembre, il y a eu à Bâle près de la fontaine de Tinguely une attaque contre cinq policiers, voulant apaiser une bagarre entre adolescents. Lorsqu'un jeune homme de 21 ans se fut constamment immiscé dans la situation et de ce fait interpellé par les policiers, la situation alors dégénéra. Ce n'est qu'à l'aide de gaz irritant que les policiers ont pu se rendre en sécurité avec les trois prévenus.

Des actes de violence de personnes non concernées contre des représentants de l'ordre ont lieu sans cesse, et obligent les policiers à recourir à de tels moyens selon *Martin Schulz*, porte-parole du Département de la justice et de la sécurité du canton de Bâle-Ville (cf. «Basler Zeitung» du 6/9/16).

Ces derniers temps, de tels événements se sont accumulés. Un autre exemple: le 22 mai, peu après 22 heures, 50 personnes ont causé des actes de vandalisme entre le «Barfüsserplatz» et «Auf der Lyss» à Bâle. Sur leur passage, les émeutiers ont enlevé une multitude de panneaux de circulation, défoncé des vitrines et souillé des façades. A l'arrivée des patrouilles de police, elles ont été soudainement attaquées par un groupe de personnes qui leur ont jeté des pierres et des bouteilles. Deux policiers et un manifestant ont été blessés. 14 prévenus ont été interpellés. Le ministère public a ouvert une enquête pour émeute, dommage à la propriété, lésions corporelles

et violence ou menace contre les autorités et fonctionnaires (cf. Communiqué de presse de la FSFP [Fédération suisse des fonctionnaires de police] du 25/6/16).

Est-ce le début de zones de non-droit en Suisse?

Malgré les nombreuses statistiques publiées concernant un «sentiment de sécurité» croissant dans la population, des zones de non-droit («No-go-Areas») risquent beaucoup d'apparaître un jour aussi en Suisse (cf. «Der Unterschied zwischen Leben und Statistik» [La différence entre la vie et la statistique], «Basler Zeitung» du 5/9/16). *Tania Kambouri*, une policière engagée a reconstitué cette évolution. Mme Kambouri décrit, comment des zones de non-droit naissent suite au déclin des normes sociales. L'acceptation des fonctionnaires de police en tant qu'autorité étatique font partie de ces normes. Ils imposent le droit établi. Mais sans le soutien de la société, les membres de la police deviennent une proie facile. Mme Kambouri décrit de telles situations en se fondant sur des exemples de la région de la Ruhr et des villes de Brême et de Berlin. Elle y décrit aussi certaines causes et des voies d'issue.

Certains facteurs favorisent ces développements négatifs: distance envers l'Etat, manque d'intégration des étrangers, espaces libres pour des activités criminelles (prosti-

tution, narcotrafic, recel, corruption, petite criminalité) par un manque de sanctions, une formation et un équipement déficient de la police, un manque de moyen juridique, intervention laxiste de la part de l'Etat («justice câline»). Un facteur supplémentaire consiste dans le tourisme criminel provenant du manque de contrôle aux frontières.

Nouvellement s'y ajoute la disparition dans la nature des requérants d'asile (cf. article ci-dessus). Ceux-ci ont apparemment demandé asile pour mieux pouvoir ensuite disparaître et se cacher dans notre pays. Leur séjour dans le pays nourrit le soupçon qu'ils se procurent illégalement des moyens financiers. On connaît déjà des cas de prostitution, de petite criminalité et de trafic de stupéfiants. Là, c'est à la Confédération de réagir. A l'échelle des communes et des cantons, on ne peut pas résoudre les problèmes d'une politique migratoire erronée.

Dans certains arrondissements de Bâle, il semble que plusieurs des facteurs énoncés ci-dessus se retrouvent. Ainsi *Baschi Dürr*, directeur du Département cantonal de la sécurité de Bâle-Ville, se défend après les événements du 3 septembre: «Une fois de plus, nous avons la preuve, qu'il ne faut pas fléchir dans nos efforts – de la présence dans la rue [des policiers] à la formation et la formation continue, en passant par l'équipement.» Et le Conseiller d'Etat d'ajouter, qu'il

revient à la société de refuser de telles activités néfastes et d'exprimer une position claire (cf. «Basler Zeitung» du 6/9/16).

Une pétition en ligne de la police fait appel au soutien

La *Fédération suisse des fonctionnaires de police* (FSFP) fait appel à la solidarité de la population avec les policiers. La pétition trilingue en ligne de l'association tessinoise «Amici delle forze di Polizia Svizzera (AFPS)» s'engage sur le site www.art-285.ch en faveur du durcissement des sanctions en cas de violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 CP). «Seules des peines plus sévères seront à même de faire réfléchir à deux fois ceux qui veulent attaquer les forces de police», déclare *Max Hoffmann*, secrétaire général de la FSFP, dans un communiqué de presse de l'association publiée le 15 mai. L'exigence de soutien des policiers inclut aussi le plein soutien de la part de la politique. C'est pourquoi il faut également exiger une politique migratoire fédérale bien adaptée à la situation. •

Kambouri, Tania. *Deutschland im Blaulicht. Notruf einer Polizistin*. Berlin 2015, ISBN 978-3-492-06024-0

Pétition en ligne: www.art-285.ch/il-testo-in-oggetto
Source: Communiqué de presse du FSFP sur: www.vspb.org/de/medien/aktuelle_medienmitteilung

«Réaffirmer nos valeurs communes ...» suite de la page 2

religieux. De tels événements ne mettent-ils pas en danger des valeurs fondamentales? Une telle situation est-elle également imaginable dans notre pays?

Selon plusieurs quotidiens allemands bien informés, quelque 2000 hommes, pour la plupart d'origine maghrébine, auraient agressé, dans la nuit du Nouvel-An 2015/16, plus de 1200 femmes à Cologne, Hambourg et dans d'autres villes allemandes. Une situation choquante, tant par l'ampleur des délits commis que par le sentiment de violence extrême qu'elle exprime. Mais cette situation, qui semble irréelle, met en lumière les défis de nos sociétés occidentales face aux nouvelles réalités. Car comment conjurer prévention active, dissuasion crédible et répression proportionnée dans un contexte aussi chaotique que celui évoqué ci-dessus?

L'enjeu n'est pas seulement sécuritaire. Il n'est pas non plus dans les décisions stratégiques que les forces de police doivent mettre en œuvre. Mais l'enjeu est socié-

tal. Il repose sur un seul défi majeur: promouvoir l'équilibre et le respect du «vivre ensemble».

La police doit aujourd'hui intégrer dans sa réflexion – et donc dans la formation de sa relève – les menaces et risques de ce type, encore inimaginables il y a quelques mois ... Un exemple: cette année dans l'Europe entière, les autorités en charge d'événements festifs en période estivale, ont dû aménager des blocs en béton sur les axes routiers de certaines manifestations pour diminuer le risque d'un «camion fou» (tragédie de Nice).

En Suisse, nous sommes certes pour l'heure épargnés par ces phénomènes violents. Mais néanmoins, nous ne pouvons nous mettre la tête dans le sable: nous devons prévenir et dissuader. Et sur un plan répressif, nous devons avoir des plans d'intervention proportionnés afin d'empêcher l'émergence d'une situation chaotique. Mais force est de constater que, selon les régions de notre pays, nos capacités opérationnelles semblent très peu adaptées à ces nouveaux types d'intervention: autant lorsqu'il s'agit de la for-

mation des policiers, qu'aux chapitres des effectifs et des équipements.

Le citoyen suisse sait se mobiliser, lorsqu'il se sent en danger

Pensez-vous que la population suisse soit prête à faire face aux menaces actuelles?

Notre pays a été épargné par les deux dernières guerres mondiales et connaît, depuis plusieurs années, une période de stabilité sans précédent dans son histoire. Cette situation a permis un développement économique enviable dans le monde entier. Nous ne connaissons pas les tensions, les fractures sociales que vivent beaucoup de pays qui nous entourent.

Cette situation quasi-idyllique peut générer dans notre population un sentiment de paix éternelle. La notion de conflit ou de dégradation de la situation devient totalement absconse. On pourrait ainsi penser qu'en cas de crise aiguë, le concitoyen serait incapable d'adopter les bonnes réponses et les bonnes postures pour faire face.

Toutefois, je pense que le citoyen suisse sait se mobiliser, lorsqu'il se sent en danger et il peut même devenir admirablement rési-

lient. Cela ne doit néanmoins pas nous empêcher de nous remettre en question et de nous préparer soigneusement.

Les menaces d'aujourd'hui sont partout, mais le front n'est nulle part. L'adversaire est considéré comme mutant et hybride. Il est à même d'agir au cœur de nos cités, là où rien ne prévoyait qu'il surgisse et qu'il frappe.

D'ailleurs, les guerres d'aujourd'hui sont d'un genre nouveau et justifient que nous mobilisions les opinions et que nous réaffirmions nos valeurs communes de défense et de protection. Il ne s'agit pas d'une posture de repli, mais bel et bien d'une posture d'éveil et de résilience. Posture qui se traduit par une conception globale de la sécurité, respectivement de la sûreté de l'Etat et de sa population. Posture qui nécessite des moyens appropriés, tant au niveau politique qu'aux niveaux sécuritaire et militaire.

Notre pays doit se souvenir et agir.

Monsieur le Colonel, je vous remercie chaleureusement de cet entretien. •

(Propos recueillis par Jean-Paul Vuilleumier)

A propos du déclin du «mainstream» allemand et de la perspective d'une politique basée sur l'éthique

par Karl Müller

Après les élections en Mecklembourg-Poméranie-Occidentale et de la victoire du parti Alternative pour l'Allemagne (AfD) sur le Parti chrétien démocrate (CDU), de nombreux commentateurs ont traité la question de savoir pourquoi tant de personnes se détournaient du «mainstream» des forces politiques (partis, médias et autres).

Voici quelques réflexions à propos de l'importance de l'absence grandissante de l'éthique en politique expliquant ce rejet. N'est-ce pas une réaction naturelle face au manque d'éthique dans ce domaine? La politique sans éthique n'est-elle pas en totale opposition avec la voix de la conscience?

Les êtres humains sont portés à vivre en harmonie avec leur conscience et s'ils en sont toujours moins capables, cela ne reste pas sans conséquences: l'individu se met à étourdir sa conscience et à devenir fataliste – ou alors, il se révolte. Pour la plupart des personnes, il n'est toutefois pas facile de donner dans la révolte. L'actuelle vague de protestation, et les résultats des élections, sont un signal clair montrant à quel point, dans de nombreux endroits, la conscience des gens est déjà mise à mal. A la longue, il ne sera guère possible de l'étouffer.

L'avis (machiavélique) sciemment répandu, que la politique n'a rien à voir avec l'éthique, mais que tout se mesure à la «réussite» et qu'en politique seuls comptent les luttes pour le pouvoir, est une erreur fondamentale. L'éthique politique née de la philosophie du droit naturel ancien et moderne et de la tradition chrétienne, s'oppose à cela. Ce n'est pas une théorie née des cabinets de savants reclus dans leur tour d'ivoire, mais un impératif de survie pour l'ensemble de l'humanité.

Absence totale de conscience dans les activités américaines

Notre conscience est agressée quotidiennement. Voici un exemple parmi tant d'autres: le 2 septembre 2016, la «Neue Zürcher Zeitung», un quotidien suisse tout sauf anti-américain, a présenté la situation actuelle au Yémen et décrit les bombardements meurtriers quotidiens effectués par l'aviation saoudienne. L'article était intitulé «La guerre mène le Yémen vers la catastrophe» et on a pu lire dans le texte:

«Washington a signalé que la peur de l'Arabie saoudite de voir l'Iran s'installer en Arabie méridionale était exagérée. Pour-

«Cet ordre naturel de la société au service de la personne [...] est défini par quatre valeurs relevant des penchants naturels des êtres humains et esquissant le monde du bien-commun que la société doit viser, soit: la liberté, la vérité, la justice et la solidarité. Ces quatre valeurs répondent aux exigences d'un ordre éthique en conformité avec la loi morale. Dès lors que l'une de ces valeurs manque, la société penche vers l'anarchie ou la domination du plus fort.»

tant, les Américains soutiennent cette guerre aérienne en ravitaillant en carburant les bombardiers saoudiens, en fournissant des renseignements et collaborant à la définition des cibles. En fait, il s'agit pour Washington moins de tenir en laisse l'Iran que d'améliorer ses relations tendues avec Riad pour maintenir la vente lucrative d'armements. Il est vrai qu'on entend des voix s'élever contre les livraisons d'armes à Riad et mettre en garde contre le fait que l'utilisation en violation du droit international d'armes américaines porte atteinte à la réputation des Etats-Unis. Toutefois Barak Obama, qui vient de soumettre au Congrès un nouveau marché d'armements de 1,15 milliards de dollars, ne semble pas disposé à écouter ces voix.»

De quoi faire hurler les consciences. Il est parfaitement insupportable d'entendre en outre les responsables de l'UE et de l'Allemagne parler de «communauté de valeurs», de lutte pour les droits humains etc. Qu'en plus, le président américain soit décoré du «prix Nobel de la paix», on en reste pantois!

La lettre «C» hypocrite d'Angel Merkel

La chancelière allemande, *Angela Merkel*, également présidente de la CDU, a toujours affirmé que la fidélité de l'Allemagne envers les Etats-Unis relevait de la raison d'Etat. Il est particulièrement condamnable qu'une politicienne – présidente d'un parti prétendument chrétien portant la lettre «C» dans son nom – soit complice de faits aussi immoraux que ceux du gouvernement américain.

Il y a cinq ans, en 2011, le pape *Benoît XVI* avait rappelé, lors d'un discours devant le Bundestag allemand, le père de l'église Saint Augustin. Ce dernier avait dit: «Enlevez le droit – que reste-t-il d'autre de l'Etat qu'une bande de brigands?» On cite souvent cette

phrase, devenue pour beaucoup une sorte de bon mot à ne pas prendre vraiment au sérieux, mais à utiliser dans les «prêches du dimanche». Ce qui n'était pas du goût du pape Benoît, car cette expression est avant tout une chose: l'expression de la voix de la conscience. Aujourd'hui comme jadis – au temps de Saint Augustin, quand l'empire romain occidental se délitait et laissait la place à la loi du plus fort –, c'est un cri de détresse du cœur et de l'esprit.

L'éthique en politique

La politique, dans le monde d'aujourd'hui, est devenue une affaire difficile. Personne ne s'attend à ce que les hommes politiques soient sans défauts, même dans le domaine de l'éthique. La Commission théologique internationale du Vatican a publié en 2009 un texte fondamental intitulé «A la recherche d'une éthique universelle. Un regard nouveau sur les lois morales naturelles» dans lequel elle libère la politique de la contrainte d'être éthiquement parfaite. Mais on peut également lire dans le sous-titre «La loi morale naturelle, critère de l'ordre politique» que la loi morale doit être la base de l'ordre politique: «Cet ordre naturel de la société au service de la personne [...] est défini par quatre valeurs relevant des penchants naturels des êtres humains et esquissant le monde du bien-commun que la société doit viser, soit: la liberté, la vérité, la justice et la solidarité. Ces quatre valeurs répondent aux exigences d'un ordre éthique en conformité avec la loi morale. Dès lors que l'une de ces valeurs manque, la société penche vers l'anarchie ou la domination du plus fort.»

N'est-il pas vrai qu'un grand nombre de personnes, également en Allemagne, ressentent que le «mainstream» s'éloigne de plus en plus de ces bases?

Beaucoup de citoyens, y compris en Allemagne, espèrent que des forces opposées, telles la Russie et la Chine, puissent stopper les aspirations au pouvoir des politiciens sans plus aucune éthique. Cet espoir de voir s'installer un monde multipolaire repose sur de bonnes raisons. Et si cet univers multipolaire pouvait devenir un monde du droit, de l'égalité et de la paix, cela serait très souhaitable. Mais il ne suffira pas de se reposer sur un contre-pouvoir pour obtenir un réel progrès de l'histoire, pour sortir de ce cercle vicieux du pouvoir et du contre-pouvoir.

Le pouvoir et le contre-pouvoir ne suffisent pas, plus est nécessaire

Pour obtenir dans ce nouveau monde davantage de droit et de paix, il faut absolument que les populations prennent conscience que la voix de la conscience, l'impératif éthique les règles des lois morales naturelles puissent remettre en valeur la force et les effets qui lui reviennent.

Le texte du Vatican nous rappelle finalement que «La découverte de la loi morale naturelle répond à la quête d'une humanité qui cherche depuis toujours à se doter de règles en vue d'une vie de bonne moralité et en communion les uns avec les autres. Ce vivre-ensemble concerne toutes sortes de relations, en partant de la cellule familiale jusque aux relations internationales et englobant la vie économique, la société civile et la vie politique.

Pour être reconnues par tous les peuples dans toutes les cultures, les normes de comportement communes doivent se fonder sur la personne humaine, ses besoins et ses penchants. Ces normes, fruits de réflexions et soutenues par le droit peuvent alors être intériorisées par tout un chacun. Après la Seconde Guerre mondiale, les nations du monde ont su se doter d'une déclaration universelle des droits de l'homme stipulant implicitement que la source même des droits humains inaliénables se trouve dans la dignité de tout être humain.»

L'histoire de l'humanité a connu de nombreux progrès politiques et juridiques, telle que la Déclaration universelle des Nations Unies de 1948. C'est encourageant et démontre que la politique actuelle n'est pas sans alternative, bien au contraire. Il est indispensable d'en être conscient et de se remettre au travail avec assurance. •

Où va l'UE?

km. Après 1990, suite à l'éclatement de l'Union soviétique et du «bloc de l'Est» qu'elle contrôlait, la Communauté européenne (CE) était dans son plein essor. L'«élargissement» et l'«approfondissement», tels étaient les termes officiels, devaient transformer rapidement et simultanément l'ancienne communauté économique formée par quelques Etats européens (en 1990, 12 Etats membres comparé à 28 actuellement) en une Union politique, voire une sorte d'Etat fédéral incluant presque tous les Etats européens.

La réunion des chefs d'Etat et de gouvernement à Maastricht (Pays-Bas), où fut conclu en 1992 le traité de Maastricht pour remplacer les traités de Rome de 1957, en a été le point de départ. On prévoyait de compléter la CE par une union monétaire et politique avec une politique étrangère et de sécurité commune ainsi qu'une coopération au niveau des politiques intérieure et judiciaire. Ces trois entités devaient obtenir un toit commun – l'Union européenne (UE).

L'Allemagne, par exemple, modifia en 1993 sa Loi fondamentale en reformulant entièrement son article 23, dans le but de se fondre dans une Union européenne politique. En septembre 1990 déjà, ce pays avait abandonné l'idée de l'Etat-nation souverain en formulant un nouveau préambule de sa Loi fondamentale.

Depuis, les fantasmes et les ambitions hégémoniques se sont envolés. L'Union monétaire et politique s'est révélée être une charge explosive et au plus tard depuis la prétendue «crise grecque», muée en crise de l'euro, tout ce qu'on voyait venir, est devenu évident: l'Union européenne n'est pas formée de membres égaux, créant ainsi des forces centrifuges énormes.

Depuis 2015, ce processus a été fortement accéléré par les flux migratoires. La récente décision des citoyens britanniques de quitter l'UE n'est que le point culminant d'un processus en cours depuis de longues années. L'UE actuelle offre un spectacle désastreux. Ce sont notamment les Etats de l'ancien bloc de l'Est qui se font entendre en exigeant une autre UE.

Selon la «Frankfurter Allgemeine Zeitung» du 9/9/16, le gouvernement polonais envisagerait de modifier les traités européens «pour affaiblir la Commission européenne et renforcer les Etats-nations». La présidente du Conseil des ministres du pays a exigé, que lors du Sommet de l'UE de Bratislava, il fallait absolument discuter des propositions de réformes de la Pologne. Et la Première ministre d'ajouter qu'elle ne s'exprimait pas seulement au nom de la Pologne mais aussi au nom du «Groupe Visegrad» en entier. En font partie, outre la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie.

La Première ministre polonaise a déclaré: «Nous voulons que les Parlements nationaux obtiennent une position plus forte et que la Commission européenne cesse de faire de la politique.» Le ministre des Affaires étrangères du pays a ajouté qu'au sein du «groupe de Visegrad», ils s'étaient mis d'accord, «de profiter de la situation post-Brexit» pour engager une réforme de l'UE». Le président du parti au pouvoir polonais, *Jaroslav Kaczynski*, et le Premier ministre hongrois, *Viktor Orbán* avaient, quelques jours plus tôt, argumenté similairement. Lors d'une réunion entre ces deux dirigeants, le Premier ministre Orbán aurait appelé à faire une «contre-révolution culturelle» en Europe.

Personne ne devrait faire un jugement rapide sur ce développement. Le fait que le monstre de l'UE va mal, n'est pas une raison pour se réjouir. Avec le «Brexit», il s'est avéré qu'il y a des forces au travail n'ayant guère le sens des réelles valeurs européennes que sont la liberté et la justice, l'Etat de droit et la démocratie. Même la crise de l'euro n'a jamais été et n'est pas entièrement faite maison. *Goldmann Sachs* s'en mêle, notamment par le biais de son personnel. La porte tournante entre la grande banque américaine et les principales personnes au sein des institutions de l'UE est constamment en mouvement.

Et encore: l'OTAN n'est-elle pas beaucoup plus dangereuse pour la justice et la paix dans

le monde que l'Union européenne? Pourquoi les Etats se rebellant contre l'UE ne mettent-elles pas également l'OTAN en question, dont ils sont tous membres?

Ce ne sont pas des questions rhétoriques. Il faut réfléchir sérieusement à des réponses solides. Comme par exemple, à la question de savoir comment les peuples et les Etats d'Europe veulent vivre ensemble. En novembre 1990, dans l'euphorie de la fin de la guerre froide et alors que l'Union soviétique existait encore, on adopta la *Charte de Paris* pour tenter de créer une base commune. Tous les Etats membres de la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe* (CSCE) [prédécesseur de l'*Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe* (OSCE) établie en 1995] la signèrent. Cette tentative fut trop vite abandonnée, la «seule puissance au monde» commença à s'étendre et la situation en Europe se dégrada dangereusement. Une Union européenne dans le chaos n'aide en rien.

Pourquoi ne pas revenir à la *Charte de Paris*, à l'idée d'une «Europe des nations», l'idée d'une «maison commune européenne»? Donc, l'idée d'une Charte pour l'Europe, plaçant tous les pays européens de Lisbonne à Ekaterinbourg sur une même base stabilisée par le droit international, l'esprit d'égalité, de coopération et de solidarité et garantissant à tous les Etats impliqués souveraineté et autodétermination? •

Afflux migratoire et délitement de l'Etat – aspects juridiques, politiques et culturels de la question des réfugiés

par Hans Köchler, professeur de philosophie politique*



Hans Köchler
(photo ef)

Je diviserai mon intervention en trois parties.

Tout d'abord, je me pencherai sur la configuration du Moyen-Orient et j'esquisserai une brève rétrospective historique allant jusqu'à l'actuel délitement des Etats en présence.

Dans un deuxième temps,

j'examinerai les événements que je décris comme le délitement des Etats et la déstabilisation de l'Europe.

Enfin, je m'interrogerai sur les buts et les intentions dissimulés derrière ces développements. «Un nouvel ordre mondial?» (avec point d'interrogation), pourrait être l'intitulé abrégé pour cette dernière section de mon intervention.

Avant d'examiner les problèmes plus en détail, donc, je voudrais faire certaines remarques préalables:

En ce qui concerne l'actuelle problématique des réfugiés ou des flux migratoires, je ne me souviens d'aucune situation dans laquelle la presse et l'opinion publique aient été aussi diamétralement opposées. Dans les divergences entre l'opinion publique et les médias, je vois un problème tout à fait fondamental pour notre communauté démocratique.

Je ne vais pas présenter une fois encore les faits déjà connus dans le détail; on n'emmène pas une chouette à Athènes. Bien au contraire, il s'agit pour moi de traiter des raisons pour lesquelles nous sommes, ici et maintenant, confrontés – non seulement au Proche- et au Moyen-Orient, mais de plus en plus aussi en Europe, et cela aussi bien sur le plan intérieur qu'à l'international ou, comme on le dit souvent, au niveau «supranational» – à un délitement de l'Etat dont la conséquence est l'actuel soi-disant afflux de populations migratoires ici en Europe.

J'aimerais aussi aborder ici la dimension géopolitique des événements et en particulier, la question des conséquences voulues ou plu-

«En ce qui concerne l'actuelle problématique des réfugiés ou des flux migratoires, je ne me souviens d'aucune situation dans laquelle la presse et l'opinion publique aient été aussi diamétralement opposées. Dans les divergences entre l'opinion publique et les médias, je vois un problème tout à fait fondamental pour notre communauté démocratique.»

tôt non-voulues de cette évolution. Les questions à ce propos se posent à peu près sous cette forme: l'afflux migratoire vers l'Europe est-il vraiment une conséquence imprévue – et donc non voulue – des interventions militaires de l'Occident dans cette région du Moyen-Orient, y compris en Afrique du Nord, et qui seraient dans ce cas et selon l'expression convenue, celles de la «juste rétribution d'une mauvaise action»? Ou – et là se pose le second raisonnement possible – y aurait-il des hasards ou plutôt des liens qui indiqueraient un plus vaste concept géostratégique?

L'analyse des trois rubriques suivantes m'amène – en particulier en ce qui concerne l'Union européenne – à poser également la question suivante: cette invasion effective – avec abrogation de pratiquement toutes les barrières légales et sécuritaires – est-elle voulue, et si oui, dans quelle mesure, ou est-ce simplement symptomatique d'une société de la prospérité et du plaisir qui aurait perdu toute volonté d'affirmation identitaire?

En tant qu'Autrichien, par rapport à ce qui s'est déroulé à grande échelle pendant des mois l'an dernier au vu et au su de tous, je dois avant tout poser cette question: Pourquoi, au cours de ces longs mois, la République a-t-elle capitulé devant la loi de la jungle? Sans entrer dans des détails suffisamment connus, je renvoie seulement à ce fait: l'Etat a fait entrer sur le territoire des centaines de milliers de personnes sans savoir, dans la plupart des cas, de qui il s'agissait et a ensuite transféré ces gens – agissant quasiment comme un passeur de migrants au niveau national – en majeure partie à la frontière allemande.

Au préalable, je voudrais également établir encore une clarification terminologique: en Europe, les migrants ne sont pas au sens strict des réfugiés de guerre, mais très concrètement des migrants économiques – puisqu'ils proviennent soit de pays présentant toutes les conditions de sécurité, soit même directement de pays-tiers sûrs. C'est pratiquement sans exception toujours le cas. En outre, je me prononcerai plus tard sur l'aspect juridique de ce fait.

1. Configuration du Moyen-Orient et brève rétrospective historique

J'en viens ainsi à la première partie de mon intervention: la discussion de la configuration du Moyen-Orient avec une brève rétrospective historique.

A titre personnel, je voudrais ajouter que j'ai visité en permanence depuis les années 70 les pays ou plutôt la région dont il s'agit ici, et que je cherche ainsi à formuler ici un jugement qui se base non seulement sur la lecture de la presse, mais aussi sur des observations personnelles et la collaboration

avec des intellectuels, hommes politiques et organisations dans les pays du Moyen-Orient.

Effondrement de l'ordre artificiel établi par les vainqueurs

Ce que nous voyons à présent est l'effondrement consécutif à la Première Guerre mondiale de l'ordre ayant résulté de la fin de l'empire ottoman, instauré de par la volonté des vainqueurs, soit les puissances coloniales de l'époque. Dans les débats actuels, ce n'est pas uniquement le soi-disant *Etat islamique* (IS) de nos jours qui constate la «fin des Accords Sykes-Picot». (Ceci implique le traité secret conclu en 1916 entre les ministres des Affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne sur la répartition des zones d'intérêts dans la région du Moyen-Orient).

On doit aussi retenir la chose suivante: en comparaison avec le nouvel ordre instauré, la géographie politique en quelque sorte harmonieuse – et ceci est dit avec peut-être un peu de nostalgie – de l'empire ottoman, soit des régions développées sur une base historique et organisées en unités administratives – a été remplacée par des territoires artificiels, souvent ethniquement hétérogènes, sur le modèle des Etats nationaux européens, ce qui signifiait souvent, concrètement, qu'on découpait arbitrairement les zones d'habitat de tout un peuple – cf. le destin des Kurdes – ou qu'on soustrayait d'unités territoriales développées sur des bases historiques, des mini-Etats qui devenaient pour ainsi dire «Domaines réservés» des intérêts respectifs des grandes puissances. Le fait est – comme on peut s'en rendre compte – que, par exemple, l'Etat pétrolier du Koweït a été en son temps prélevé sur la Vilayet de Bassora. (Une Vilayet est un arrondissement administratif datant de l'empire ottoman.) Le Koweït et la région de l'actuelle ville de Bassora en Irak étaient une seule et même unité administrative fondée sur des bases historiques.

Je ne voudrais pas non plus revenir sur les conséquences de la *Déclaration Balfour* de 1917, par laquelle la Grande-Bretagne a de fait créé le conflit – de nos jours encore sans solution – du Proche-Orient en disposant, sans considération pour la population arabe, de la région de Palestine (pour laquelle l'Angleterre avait reçu un mandat pour la création d'une fédération de peuples après l'effondrement de l'empire ottoman) – une région déjà secrètement promise – voir la mission secrète de «Lawrence d'Arabie», faussement idéalisée en Europe – aux Arabes.

Affirmation identitaire dans le cadre de la rivalité Est-Ouest

Les Etats nationaux hétérogènes dans la région – comme par exemple l'Irak avec sa complexe composition multiethnique et multireligieuse (Kurdes, Arabes, Musulmans, à leur tour divisés en Sunnites et Chiites,

Chrétiens d'Orient, Yézides) – ne pouvaient ou plutôt ne peuvent être rassemblés et dirigés que par un pouvoir central fort. Tout autre point de vue serait une illusion. Il serait malhonnête d'espérer pouvoir comparer un Etat créé par les vainqueurs, pour ainsi dire sur décision extérieure, avec un Etat européen, établi au cours des siècles par des méthodes politiques éprouvées.

Dans l'ère de l'après-Second Guerre mondiale, il était aussi décisif pour le maintien de l'ordre étatique dans ces pays qu'un équilibre de pouvoir – bien que précaire – existe entre les deux superpuissances de l'époque. Cela procurait au gouvernement concerné – ou plutôt à l'homme au pouvoir – du Moyen-Orient une sorte de marge de manœuvre entre l'Est et l'Ouest. En essayant de manœuvrer entre deux pouvoirs rivalisant ensemble, au besoin aussi en jouant l'un contre l'autre, il était possible d'affirmer dans une certaine mesure les intérêts de son propre Etat.

Réveil du sentiment national arabe

A cette époque, le réveil de la conscience nationale panarabe a aussi été un facteur stabilisant. Il s'agissait par là de souligner le lien commun entre tous ces Etats. La langue et la culture arabe étaient le ciment entre les membres de la communauté extrêmement diversifiée idéologiquement ou plutôt religieusement. C'est justement l'accent mis sur la nation arabe commune (au sens de la nation culturelle) qui a permis de surmonter les antagonismes religieux. Dans ce cadre, il faut aussi considérer le rôle politique alors très influent dans toute la région du parti Baas (parti laïc), lequel avait d'ailleurs été fondé par un chrétien syrien. Le slogan de l'époque – dans les années soixante, soixante-dix, quatre-vingts, non seulement en Irak, mais encore en Syrie et dans l'Egypte de *Nasser* – était celui d'une grande nation arabe existant sous la forme de plusieurs Etats – en tout plus de 20. (Cependant, dans un pays comme l'Irak qui n'était pas ethniquement homogène, cette idéologie était contestable sur le plan de la politique intérieure, comme le montrait aussi le conflit dans les régions kurdes.)

L'ère de la puissance mondiale unique

Avec la fin de la guerre froide – c'est-à-dire avec l'effondrement du communisme – donc, à partir de 1989, le monde s'est soudain trouvé livré à une unique puissance mondiale. D'ailleurs dans les jours et les mois qui ont suivi le délabrement du bloc de l'Est et la fin de l'Union soviétique, le président irakien de l'époque, *Saddam Hussein*, avait clairement reconnu le dilemme sur le point de surgir, lorsqu'il réunit en 1990 une conférence arabe au sommet sur la réévaluation de la situation géopolitique. Bien qu'il ait pris conscience dès le début de cette problématique, il n'en a pas tiré les conclusions correctes – ce qu'on constate rétrospectivement – et cela, au préjudice de son propre pays. Il ne faut pas non plus oublier que le nationalisme arabe, donc l'accentuation de l'héritage commun rappelant que tous font partie d'une seule nation, se retrouve éclaté en plusieurs pays différents suite aux circonstances historiques. Cela fut accompli dans l'esprit dominant l'ère de la décolonisation découlant de la Seconde Guerre mondiale.

Vers le délitement de l'Etat au Proche- et Moyen-Orient

Cela m'amène à l'autre aspect que je décris par «délitement de l'Etat au Proche- et Moyen-Orient». Les Américains ont introduit par ailleurs la notion de «failed state» (Etat en déliquescence) – principalement toutefois pour justifier leurs propres interventions d'après le modèle suivant: on constate tout d'abord l'existence quelque part d'un «failed state», ce qui fait qu'on est bientôt tout simplement obligé d'intervenir. Cependant le fait est, comme l'histoire l'a montré dernièrement, que très souvent des Etats jusque-là relativement stables se transformaient en Etats en déliquescence, les soi-

Suite page 6

* Hans Köchler a fait partie de 1990 à 2008 du comité directeur de l'Institut de philosophie de l'université d'Innsbruck. Aujourd'hui, il est président du groupe de travail autrichien pour la science et la politique, co-président de l'Académie internationale de philosophie et président de l'*International Progress Organization* qu'il a fondée en 1972. On ne peut ici rappeler que quelques-uns des points marquants de l'activité débordante de Hans Köchler: Les axes de recherche de Köchler sont, entre autres, la philosophie juridique, la philosophie politique et l'anthropologie philosophique, dans lesquelles ses résultats de recherche scientifique convergent sur de nombreux points avec les vues du cardinal polonais *Karol Wojtyła*, devenu plus tard le pape *Jean Paul II*. Hans Köchler s'est fait connaître dès le début des années soixante-dix par de nombreuses publications, des voyages, des rapports, et par sa participation au sein de diverses organisations internationales à un *dialogue des cultures*, en particulier le dialogue entre le monde occidental et le monde islamique. En 1987, le professeur Köchler a lancé, en collaboration avec le lauréat du prix Nobel *Sean McBride* l'«Appel des juristes contre la guerre nucléaire» et a en conséquence contribué à une expertise, selon laquelle la Cour de justice internationale a établi que l'éventuelle utilisation d'armes nucléaires était incompatible avec le droit international public. Hans Köchler a toujours pris position sur la question de la réforme des Nations Unies et a exigé leur démocratisation. Il a, en particulier, également pris position sur la question de la concrétisation du droit international, et s'est en cela opposé à une instrumentalisation politique des normes du droit international. Faisant partie des observateurs envoyés au procès de Lockerbie par *Kofi Annan*, alors secrétaire général des Nations Unies, il a rédigé un rapport critique, paru en 2003 sous le titre «Global Justice or Global Revenge? International Justice at the Crossroads». Son impression était que le procès de Lockerbie s'était déroulé sous influence politique, et il en retirait l'exigence d'une séparation des pouvoirs ainsi qu'une totale indépendance de la juridiction pénale internationale. Le texte que nous reproduisons ici reprend une intervention d'Hans Köchler à l'invitation de la «Coopérative Zeit-Fragen» le 25 juillet 2016 à Sirmach (CH).

«Afflux migratoire et détérioration ...»

suite de la page 5

disant «failed states», suite aux actions et interventions militaires.

Réveil de l'Islam en réaction au monopole idéologique de l'Occident

Comme on l'a déjà expliqué, les différents systèmes nationaux n'ont plus, après la fin de la guerre froide, réussi à s'affirmer face à la pression politico-idéologique des Etats-Unis, soudain devenus l'unique puissance mondiale, en fait, la puissance hégémonique mondiale. En conséquence cela impliquait également une délégitimation des systèmes de chacun de ces Etats à l'égard de leur propre population. Une sorte de vide idéologique s'est alors mis en place – j'ai encore le vif souvenir d'entretiens, en particulier à Bagdad au début des années quatre-vingt-dix, avec des personnalités provenant de l'ensemble du monde arabe, et pas seulement d'Irak – qui a lui-même été comblé, de façon relativement rapide mais totale, par l'Islam. En Irak également, le président élu, jusqu'alors strictement laïc, s'est soudain découvert la fibre religieuse. (En ce qui concerne le réveil religieux et son importance politique, ce processus avait auparavant débuté en Iran – donc en milieu chiite. Un mouvement populaire, plus ou moins en opposition aux tentatives obsessionnelles du shah d'Irak de «changer totalement de cap» en engageant à fond son peuple dans le mode de vie et les valeurs occidentales, s'y était formé sur la base de l'Islam devenu facteur identitaire, ce qui a mené au renversement du régime de 1979.)

Destruction des Etats stables par les interventions militaires

Enfin, l'événement traumatisant scellant la fin du panarabisme a été l'invasion du Koweït par l'Irak à l'été 1990. Cela a signifié en conséquence l'élimination effective de l'Irak en tant qu'acteur régional, durant la guerre du Golfe de l'année suivante. Le processus de «neutralisation» politique et de marginalisation de l'Irak s'est alors poursuivi pendant plus d'une décennie en conséquence des sanctions économiques au niveau mondial imposées à l'Irak officiellement par les Nations Unies, mais en réalité par les Etats-Unis et leurs alliés. C'étaient, à ma connaissance, les mesures de contrainte les plus complètes et les plus meurtrières qui aient jamais été appliquées par l'organisation des Nations Unies – dont il est résulté un million de morts, sinon plus. Bien que je n'entre pas ici dans les détails, il faut le garder présent à l'esprit, si l'on veut comprendre ce qui se passe aujourd'hui en Irak et dans toute la zone alentour – tout comme en Syrie. Le fait est qu'historiquement ces sanctions étaient exceptionnelles, un crime commis envers tout un peuple au nom de la communauté internationale. En effet, après les événements pas encore complètement investigués survenus une décennie plus tard, le 11 septembre 2001, la volonté de puissance des Etats-Unis n'a plus connu de frein et a peu à peu porté le coup mortel à l'ordre ancien établi dans la région. Que ce soit en bien ou en mal – en fonction de votre manière de voir – les guerres d'agression camouflées au nom du droit international ou de l'humanitaire, avec ou sans l'aval des Nations Unies – en Afghanistan, en Irak, en Libye, et au jour d'aujourd'hui aussi en Syrie – ont non seulement détruit efficacement l'ordre politique dans les pays concernés et créé les soi-disant «Etats faillis», mais aussi déclenché une réaction en chaîne, en fin (provisoire) de laquelle on trouve l'immigration massive incontrôlée en Europe. J'en arrive maintenant au sujet principal de l'intervention d'aujourd'hui.

Aspects du délitement de l'Etat dans la région

Je voudrais distinguer ici deux aspects des effets de ce délitement de l'Etat dans la région. D'une part donc, l'aspect numéro un: les gens fuient parce que l'Etat s'enfoncé dans la guerre. C'est par exemple la situation en Irak, en Libye, mais aussi en Syrie et, ce qui a encore échappé à l'Occident, au Yémen (où – comme en Syrie – une guerre civile extrêmement violente fait rage, soutenue par l'étranger). Le deuxième aspect, à

«La conséquence directe de telles interventions est, comme l'opinion mondiale a pu entretemps s'en apercevoir, la guerre civile et l'afflux de réfugiés. Dans tous les cas mentionnés, nous avons affaire à une détérioration de l'Etat planifiée et directement provoquée. L'instrument idéologique dont on s'est servi pour justifier ces interventions déstabilisantes, est celui de la prétendue «intervention humanitaire» ou – comme on l'a dit dans la dernière version parce que cela paraît moins compromettant – de la prétendue «responsabilité de protéger» («responsibility to protect».)»

clairement distinguer du premier est: l'Etat qui s'enfoncé dans le chaos devient la zone de concentration ou plutôt la base logistique de migrants issus d'une autre région en direction de l'Europe. L'exemple classique en est la Libye. Le pays est devenu de fait la zone de concentration et le point de communication logistique pour l'organisation d'une immigration massive en provenance des pays africains situés au sud du Sahara, ce qu'on appelle la «zone sub-saharienne». Nous avons ici affaire à un «Etat» qui n'existe plus en tant qu'unité souveraine efficace, où on trouve deux gouvernements, deux parlements et quantité de milices rivales et d'autorités régionales – sur un territoire immense qui s'appelait auparavant «la grande Jamahiriya socialiste arabo-libyenne».

Si l'on passe ces éléments en revue, on doit aussi être attentif au fait qu'il n'existe pas d'organisation panarabe efficace pouvant recréer l'ordre – et que, finalement, il n'y en a jamais eu. La *Ligue des Etats arabes*, s'étant réunie fin juillet en Mauritanie pour débattre de la situation, peut tout au plus émettre des déclarations qui ne l'engagent en rien en réalité. Bien qu'en ayant le statut d'organisation régionale, elle a donc le devoir de stabiliser la situation, en exerçant seulement un rôle d'observateur passif. Le fait est que cette organisation a plutôt encouragé des guerres d'agression, par son action dans l'histoire récente, comme le montre l'exemple de l'Irak.

2. Délitement de l'Etat et déstabilisation en Europe

J'en viens avec cela – dans la chronologie des événements – au délitement de l'Etat et à la déstabilisation politique et sociale en Europe. Ici non plus je ne tiens pas à présenter en détail des faits largement connus. Il s'agit pour moi avant tout d'une analyse politique, juridique et sociale de la problématique à laquelle nous sommes confrontés en Europe.

L'UE se révèle être une construction politique défectueuse

En ce qui concerne l'aspect politique, il faut malheureusement se rendre compte du fait que l'Union européenne s'est révélée être une construction totalement défectueuse. Je constate ici un délitement de l'Etat dans le domaine international. Dans la gestion de la «crise des réfugiés» (je reviendrai plus précisément sur cette terminologie), l'Union européenne s'est révélée être un Moloch prétendant être un Etat, mais embrouillé dans un ensemble de règles contradictoires, et pour ainsi dire inefficaces, de compétences nationales et super-étatiques. L'Union se révèle de plus en plus clairement être une formation dysfonctionnelle dont les fonctionnaires et les juristes mettent en œuvre des règlements contradictoires qu'ils exécutent selon

le bon vouloir du politique. Ceci est valable tout autant pour la problématique migratoire, pour celle des réfugiés, que pour l'échec de la politique monétaire.

Politique malhonnête et perte de confiance

En rapport avec la soi-disant politique des réfugiés, l'échec de l'Union apparaît concrètement dans le fait suivant: avant tout par une politique de porte grande ouverte, c'est-à-dire incluant la continuation du Traité de Schengen (libre circulation des personnes entre les Etats signataires du Traité de Schengen) et le refus total et simultané de protection des frontières extérieures. Malgré les diverses explications et promesses des politiciens et de la bureaucratie, au jour d'aujourd'hui rien n'en a été modifié. Il n'existe jusqu'à présent aucune protection efficace des frontières extérieures, et sans elle, le Traité de Schengen tout entier n'a plus aucun sens. On trompe les citoyens en réaffirmant par des envolées quasiment lyriques l'importance de la libre circulation des personnes et en déclarant sujet tabou l'exécution de contrôles aux frontières intérieures à l'espace Schengen, alors que les frontières extérieures ne sont pas sécurisées. Un pays comme la Hongrie qui, l'an passé déjà, a essayé d'observer fidèlement les dispositions en vigueur, a vu – comme nous-mêmes l'avons vu – ses efforts sabotés et a été dénigrée au niveau européen. Dans ces circonstances, il n'y a rien d'étonnant à ce que les citoyens perdent de plus en plus confiance dans des instances européennes agissant de façon aussi malhonnête.

Pour compléter, il faut toutefois ajouter que la République autrichienne, à l'initiative du plus jeune membre de gouvernement, le ministre des Affaires étrangères, s'est peu à peu appropriée le point de vue de la Hongrie et a réglé la politique de migration avec les pays des Balkans de l'Ouest et les Etats du *Traité de Visegrad* (Pologne, Slovaquie, Hongrie, République tchèque) ce qui a également signifié que la Macédoine a été soutenue et encouragée à exercer un contrôle efficace de sa frontière avec la Grèce.

Le second point concernant l'échec de l'UE et le déficit de crédibilité du système européen est pour moi la manipulation malhonnête du *Traité de Dublin* – selon les conditions duquel, rien, mais alors vraiment rien du tout, n'est entrepris pour une protection commune des frontières extérieures. Par suite de cette continuelle négligence, ce décret est devenu depuis longtemps obsolète. La rétention, et un premier enregistrement des réfugiés dans un pays comme la Grèce – en grande difficulté financière – se sont révélées tout simplement illusoirs.

Ce qui a apporté un certain soulagement sur ce front dans la situation actuelle (juillet 2016), n'est pas lié à une protection effective des frontières extérieures et à l'application du Traité de Dublin, mais uniquement à d'autres accords convenus ad hoc. Il s'agit là, d'une part de la coordination au sujet de

«Rétrospectivement, on peut dire aujourd'hui que les Etats-Unis cherchaient à profiter du moment propice, suite à l'effondrement de l'empire communiste, pour garantir leur position hégémonique une fois pour toutes – un objectif proclamé dans la doctrine de sécurité nationale par Bush junior une décennie plus tard comme la volonté des USA de ne plus jamais accepter une situation de parité stratégique avec un autre Etat. Cela reflète bien, comme on pourrait le dire dans une rétrospective historique mondiale, l'abus et l'illusion du pouvoir.»

la politique de migration auquel est parvenue la République d'Autriche avec les pays balkaniques de l'Ouest, d'autre part de la position de la Turquie qui – pour des raisons que je ne peux présenter ici en détail – est à présent tout à fait compétente et prête à exercer de meilleurs contrôles sur la sortie des gens stationnés sur son territoire national.

Dissolution de la souveraineté suite au manque de contrôles aux frontières

Cela m'amène à un autre aspect du délitement de l'Etat et de la déstabilisation de l'Europe, notamment l'échec de la politique sociale. Sur le papier, donc aux termes de la loi, les Etats souverains, tous sans exception, n'ont démontré depuis le début de l'année ni la volonté, ni la capacité d'exercer réellement leur souveraineté. (Par rapport à l'Autriche, il y a, comme déjà mentionné, depuis le début de l'année un certain changement parce que maintenant le ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Défense coopèrent et osent soudainement parler ouvertement de sécuriser les frontières du pays. Jusqu'à il y a peu, on avait peur d'être catalogué de fasciste ou de raciste lorsqu'on voulait souligner l'importance de l'exercice de la souveraineté sur le territoire national). Le critère essentiel de la reconnaissance d'un Etat en tant que membre souverain de la communauté internationale est et reste le contrôle de son propre territoire dans une perspective de long terme.

C'est également la définition en droit international classique pour la reconnaissance d'une communauté en tant qu'Etat. La notion d'Etat implique l'existence d'une autorité contrôlant un territoire déterminé, clairement défini et exerçant ce contrôle non seulement du jour au lendemain ou jusqu'au jour prochain, mais dans une perspective de long terme. Se reposer sur une politique d'«ouverture des frontières» est à cet égard une illusion et en réalité, un stupide euphémisme. L'Etat, cela signifie toutefois une communauté capable d'entreprendre une délimitation entre son propre territoire et une autre zone. Cette condition, notamment, le contrôle efficace du territoire, n'a actuellement plus cours dans de nombreux Etats d'Europe.

Concernant l'Autriche, il y a eu, tout au moins de la part des ministres de la Défense et des Affaires étrangères, l'aveu qu'on devait entreprendre quelque chose. Cependant, s'il se produit un afflux migratoire à la frontière sud, le pays n'aura alors pas les ressources pour protéger sa frontière de manière efficace. Le fait est qu'au cours de l'année dernière – jusqu'au vote avec les pays des Balkans – les migrants pouvaient entrer dans le pays comme ils le désiraient tout en empêchant leur identification par les autorités – et donc par là, leur enregistrement réglementaire. Ceux qui pénétraient illégalement en Autriche pouvaient décider d'eux-mêmes – cela leur a été noblement accordé –, s'ils restaient ou s'ils voulaient continuer leur voyage. Le pouvoir exécutif et l'armée se limitaient au rôle d'observateurs impuissants, et à l'aide humanitaire.

Délégitimation de l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur des frontières

Je voudrais encore insister sur deux autres aspects d'un point de vue juridique et politique, c'est-à-dire, sur la délégitimation et la déstabilisation.

Premièrement: Nous avons affaire ici à une double délégitimation de la chose publique – à l'intérieur et à l'extérieur de l'Etat. En ce qui concerne la délégitimation à l'extérieur du pays, on la constate dans l'abandon effectif de la souveraineté. Un Etat qui renonce à l'exercice de sa souveraineté dans un domaine essentiel n'est pas pris au sérieux par la communauté internationale et perd son statut de partenaire digne de confiance.

En ce qui concerne la délégitimation de l'Etat à l'intérieur du pays, la meilleure manière de l'illustrer est de poser la question suivante: pourquoi le citoyen justiciable doit-il s'incliner devant la violence exercée par l'Etat dans lequel il vit, si cet Etat contrevient aux lois cent fois par jour selon son bon plaisir, visiblement politique, et nie en conséquence simultanément le droit

«Afflux migratoire et détérioration ...»

suite de la page 6

fondamental de ses citoyens à la sécurité? L'Etat et ses institutions démontrent ainsi un parfait mépris vis-à-vis de leur responsabilité à l'égard des citoyens soumis au système judiciaire.

Le système «deux poids, deux mesures» détruit les fondements de l'ordre juridique

Enfin, ces processus mènent – et c'est l'autre aspect mentionné plus haut – à la déstabilisation de l'ordre national, et ceci à divers égards. Je voudrais le décrire tout à fait brièvement.

Premièrement: en appliquant le système «deux poids, deux mesures», l'Etat supprime peu à peu les fondements du système judiciaire. Si dans un cas, des milliers de gens passent la frontière et entrent sans problème, mais que dans l'autre cas, le citoyen lambda tout à fait respectable atterrissant par exemple dans un aéroport, est, *lui*, minutieusement contrôlé, cela signifie que des normes différentes sont appliquées à chaque fois au passage des frontières. On voit un autre exemple de cette duplicité lorsque l'Etat, tout en punissant les passeurs à titre individuel, agit lui-même en tant que passeur à grande échelle. Je n'ai pas besoin de spécifier les détails concernant le transfert de migrants illégaux, par exemple de la frontière sud de l'Autriche à la frontière allemande.

Délabrement de la société civile

Deuxième aspect de la déstabilisation: la présence d'un nombre croissant de migrants issus de cultures totalement diverses et dont la notion de société et d'Etat est complètement différente amène non seulement des tensions sociales et des conflits, mais encore entraîne une désintégration de la société civile, pourtant elle-même indispensable à la démocratie – avec tous les problèmes pour la sécurité intérieure qui résultent de la perte du contrôle de l'immigration. C'est ce que je désignerais, indiscutablement, comme la perte du consensus social.

Déclin du consensus au niveau interétatique

Le troisième aspect de la déstabilisation se situe au niveau européen, donc interétatique. Ici nous avons également affaire à un déclin du consensus, dans ce cas entre les Etats-membres. Celui-ci se montre dans la divergence totale entre les positions des «nouveaux» et des «anciens» Etats-membres sur la question des migrations – un processus qui peut aller jusqu'à l'échec complet de la construction super-étatique de l'Union européenne.

Il s'agit là plus ou moins d'une discussion «tous contre tous» et il n'est pas étonnant que de plus en plus d'Etats reviennent aux solutions nationales ou plutôt adoptent des conventions en dehors du cadre de l'UE selon leurs intérêts spécifiques. On en a vu un exemple dans les accords conclus lors de la Conférence de Vienne entre l'Autriche et les pays balkaniques de l'Ouest ou plutôt les Etats de Visegrad – pour ainsi dire sans l'aval de Bruxelles ou de Berlin.

Le fait est qu'on revient peu à peu au contexte national parce qu'on s'aperçoit que c'est là que se trouve la seule solution effective aux problèmes concrets touchant directement à l'intérêt national, même s'il est possible – après des décennies d'érosion de l'autorité de l'Etat – que cela se produise en quelque sorte à un niveau inférieur, en partie parce que les Etats eux-mêmes n'ont plus les ressources nécessaires à la défense de leurs frontières.

Fragilité de l'Etat sur la base de concepts juridiques inexacts – quelques mises au point conceptuelles

Cela m'amène aux implications juridiques de la déstabilisation. Il me semble que dans le débat actuel, les concepts sont devenus complètement imprécis sur le plan juridique, ce qui est une raison essentielle pour la surcharge effective des structures de l'Etat et la fragilité croissante de l'Etat. Il faudrait développer en urgence une mise au point conceptuelle sur le plan politique.

Convention de Genève sur les réfugiés

Premièrement: la *Convention de Genève de 1951* concernant les réfugiés et qui est juridi-

«L'Union [européenne] se révèle de plus en plus clairement être une formation dysfonctionnelle dont les fonctionnaires et les juristes mettent en œuvre des règlements contradictoires qu'ils exécutent selon le bon vouloir du politique. Ceci est valable tout autant pour la problématique migratoire, pour celle des réfugiés, que pour l'échec de la politique monétaire.»

quement contraignante pour tous les Etats de l'UE ne traite absolument pas des réfugiés de guerre. Cette situation n'est absolument pas communiquée aux populations. Selon cette convention, la guerre n'est en aucun cas un motif justifiant l'asile. Selon son article 2, les réfugiés sont définis comme des individus craignant d'être persécutés pour des motifs raciaux, religieux, nationaux, idéologiques ou à cause de leur appartenance sociale à des groupes définis, et qui, à cause de ces persécutions, se retrouvent en exil et sont dans l'incapacité, ou ne sont pas disposés, à demander leur protection par leur propre pays.

Cela signifie que lorsque la guerre éclate dans un pays, sa population n'obtient pas automatiquement le droit d'asile, ou plutôt le droit de déposer une demande d'asile. On différencie le citoyen persécuté, comme décrit plus haut, de celui dont le pays est impliqué dans une guerre – si cette guerre est menée entre Etats, c'est-à-dire qu'un pays est attaqué en tant que tel sans que ce soit pour une raison de religion, d'appartenance nationale ou encore d'idéologie. En outre, la situation de discrimination ou de persécution, telle que la conçoit la Convention, n'est pas clairement décrite. Les cas de discrimination et de persécution recensés dans la Convention pourraient concerner de nombreuses personnes impliquées dans des guerres civiles, ils ne correspondent pas nécessairement à une situation de guerre

ter pour une autre solution plus générale. Un pays peut déclarer, comme bon lui semble, que tous les réfugiés provenant de tous les pays du monde sont bienvenus en tout temps et qu'il n'y a aucune «limite supérieure». Il doit cependant supporter lui-même les conséquences de cette politique et ne peut en imputer la charge à d'autres Etats. En réalité, chaque pays a également le droit de prendre des mesures contre l'entrée irrégulière des étrangers. Inversement, il existe bien sûr aussi le droit pour chaque Etat d'expulser ces gens. Cela ressort aussi, à l'inverse, dans la formulation de l'article 32, paragraphe 1, de la Convention de Genève sur les réfugiés.

La guerre froide comme arrière-plan historique de la Convention

Pour comprendre, juste une très brève indication sur le contexte historique: la Convention s'appliquait primitivement à des personnes qui, avant une date butoir bien précise – le 1^{er} janvier 1951 – étaient devenus des réfugiés. Avec le protocole d'accord de 1966, cette restriction temporelle a été levée. A ce propos, un fait particulier – généralement passé sous silence – présente dans ces circonstances un intérêt certain: en fait, un Etat peut, selon ce protocole, en limiter la portée territoriale, sur simple déclaration, lors de son adhésion à la Convention. La Turquie, par exemple, a fait usage de cette disposition. Dans la situa-

«Le critère essentiel de la reconnaissance d'un Etat en tant que membre souverain de la communauté internationale est et reste le contrôle de son propre territoire dans une perspective de long terme. C'est également la définition en droit international classique pour la reconnaissance d'une communauté en tant qu'Etat.»

subie par un pays victime d'une agression extérieure.

Deuxièmement, il faut maintenir le statut juridique qui, en vertu de l'article 31 de la Convention de Genève, veut que les réfugiés ainsi définis, parvenus illégalement sur le territoire d'un pays, n'obtiennent l'immunité par rapport à cette entrée illégale que s'ils proviennent (1) directement d'une zone dans laquelle leur vie et leur liberté sont compromises selon l'article 2 cité plus haut, et (2) s'ils s'inscrivent dès leur entrée illégale auprès des services publics du pays en question, c'est-à-dire, qu'ils se laissent enregistrer.

C'est le texte de la Convention. Cela signifie toutefois qu'en fait tous ceux arrivant dans les pays de l'Union européenne par voie maritime ou terrestre ne jouissent d'aucune immunité, et ne peuvent donc revendiquer le droit de solliciter l'asile, puisque ils proviennent déjà de pays dans lesquels ils n'étaient pas poursuivis. Cela signifie légalement qu'aucun pays de l'UE n'a, selon la Convention, l'obligation de laisser entrer les gens – en lieu de quoi, bien sûr, une organisation internationale comme l'UE ou un Etat souverain sont libres d'op-

tion actuelle, on atteint tout simplement le comble de l'ironie justement dans le cas de ce pays dont la coopération est si importante dans la question des réfugiés. En raison de la clause formulée selon le statut juridique de la Convention de Genève sur les réfugiés, la Turquie est en droit d'accepter uniquement des réfugiés en provenance d'Europe mais pas du Moyen-Orient ou d'Asie. Par ailleurs, la Turquie a également formulé une autre réserve, selon laquelle on ne peut attribuer à toute personne acceptée dans le pays en tant que réfugié des avantages pécuniaires plus importants que l'assistance sociale ou les aides versées aux citoyens du pays lui-même.

Sur le plan historique, il est aussi intéressant que la Convention – ainsi qu'elle a été fixée à la date butoir du 1^{er} janvier 1951 – ne concernait avant tout que les réfugiés qui fuyaient vers l'Ouest les persécutions dans les pays communistes suite aux bouleversements politiques en Europe après la Seconde Guerre mondiale. A l'époque (pendant la guerre froide), le soutien aux réfugiés politiques était une cause tout à fait essentielle pour la création de la Convention.

Par ailleurs, il existait déjà, depuis les années vingt et l'après-Première Guerre

«En ce qui concerne la délégitimation de l'Etat à l'intérieur du pays, la meilleure manière de l'illustrer est de poser la question suivante: pourquoi le citoyen justiciable doit-il s'incliner devant la violence exercée par l'Etat dans lequel il vit, si cet Etat contrevient aux lois cent fois par jour selon son bon plaisir, visiblement politique, et nie en conséquence simultanément le droit fondamental de ses citoyens à la sécurité? L'Etat et ses institutions démontrent ainsi un parfait mépris vis-à-vis de leur responsabilité à l'égard des citoyens soumis au système judiciaire.»

mondiale, une pré-convention qui concernait surtout les réfugiés en provenance de Russie et d'Arménie, puis, (dans les années trente, après l'arrivée au pouvoir des nationaux-socialistes) ceux qui venaient d'Allemagne. C'est donc seulement à partir des années soixante qu'on a élargi la protection des réfugiés. Cependant, et quelle qu'en soit la configuration historique concrète, le fait est que, au regard de la situation juridique d'après la Convention en vigueur, un réfugié perd sa qualité de réfugié à partir du moment où il quitte volontairement un pays-tiers sûr et doit alors être considéré comme migrant. En Europe, dans la configuration actuelle, les personnes considérées comme des «réfugiés» selon la Convention de Genève, sont, dans le plus grand nombre des cas, des migrants économiques. (Le terme de «réfugié économique» est juste une expression trompeuse.) Les migrants économiques sont des gens passant d'un pays à l'autre à la recherche de meilleures conditions de vie.

En général, on dissimule également aux citoyens le troisième aspect, concernant le plan juridique: les Etats signataires de la Convention de Genève sur les réfugiés peuvent dénoncer cette même Convention en tout temps selon l'article 44, paragraphe 1. La résiliation entre en vigueur un an après la date de réception de la lettre de résiliation par le secrétaire général de l'ONU. Le droit d'asile n'est donc pas un principe pour ainsi dire éternel ou immuable du droit international, ni une norme mentionnée en théorie juridique comme *Jus cogens* (norme impérative de droit international). En conséquence de quoi, il faut aussi préciser que dans un cadre légal, la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 n'est pas juridiquement contraignante pour ce qui touche aux réfugiés et au droit sur l'asile. L'article 14, paragraphe 1 de la Déclaration établit seulement de manière générale le droit de chaque individu à l'asile: «En cas de persécution, tout individu a le droit de rechercher et de profiter de l'asile dans d'autres pays.»

La concrétisation de ce principe n'est pas spécifiée. Comme le précise déjà son titre – «Déclaration» – il ne s'agit pas ici d'un contrat aux normes impératives, mais d'un document par lequel les Etats proclament ce qui est important à eux. Il s'agit ici finalement bien plus d'un principe moral ou d'une ligne de conduite, pour ainsi dire d'une anticipation de la communauté internationale qui avait adopté la Convention à l'époque. Il est quand même intéressant de noter que dans les deux alliances globales (décidées en 1966 et entrées en vigueur en 1976) par lesquelles la Déclaration des Droits de l'homme a été en quelque sorte rendue opérationnelle et juridiquement obligatoire – d'une part concernant les droits civils et politiques et d'autre part les droits économiques, sociaux et culturels – on ne trouve aucune définition du statut de réfugié ni de celui d'asile.

3. Questions géopolitiques

Cela m'amène au final à poser, sur le sujet d'aujourd'hui, la question géopolitique suivante: avons-nous affaire, avec l'afflux des réfugiés, ou plus exactement, avec l'afflux migratoire en Europe, à une déstabilisation opérée au nom d'un «nouvel ordre mondial»?

En raison de l'aggravation de la situation au cours des derniers mois, on ne peut esquiver cette question. On ne doit pas non plus se laisser intimider par tous ceux qui parlent immédiatement de «théories du complot», etc. Le fait est que chaque tribunal rendant un jugement dans le cadre d'une procédure pénale doit développer *ex definitione* une théorie du complot, dès lors qu'il s'agit de plus d'un seul responsable. En tant que citoyen à part entière et qui se fait son opinion par lui-même, il n'est pas possible de céder sur quoi que ce soit.

«Nouvel ordre mondial et théories du complot»

En ce qui concerne la notion de «nouvel ordre mondial», j'ai déjà essayé au début des années quatre-vingt-dix d'analyser l'idéologie la soutenant. Juste avant la seconde guerre du Golfe (après l'occupation du Koweït par l'Irak), le président Bush (père) dans son «Discours sur l'Etat de l'Union» du 16 janvier 1991

«Afflux migratoire et détérioration ...» suite de la page 7

avait exposé le début d'un soi-disant «nouvel ordre mondial» («New World Order»). Il a annoncé, à la lettre, dans cette déclaration que «l'Etat de droit, et non pas la loi de la jungle» devrait s'appliquer immédiatement au gouvernement des Etats. Cela serait la nature même du «nouvel ordre mondial».

Rétrospectivement, on peut dire aujourd'hui que les Etats-Unis cherchaient à profiter du moment propice, suite à l'effondrement de l'empire communiste, pour garantir leur position hégémonique une fois pour toutes – un objectif proclamé dans la doctrine de sécurité nationale par Bush junior une décennie plus tard comme la volonté des USA de ne plus jamais accepter une situation de parité stratégique avec un autre Etat. Cela reflète bien, comme on pourrait le dire dans une rétrospective historique mondiale, l'abus et l'illusion du pouvoir. L'évolution de la politique mondiale au cours des dernières deux décennies doit être considérée dans cette perspective. La pièce maîtresse de cette stratégie était le droit des Etats-Unis de remodeler tout le Moyen-Orient selon leurs propres intérêts, pour ainsi dire «*nomine novi ordinis saeculorum*» (au nom d'un nouvel ordre mondial). Ceci a ensuite été établi par le concept idéologique d'un soi-disant «New Middle East» avec les mots d'ordre de la démocratie et des droits de l'homme. Les faits que j'ai rapidement esquissés ici à propos de la crise des réfugiés – historiquement, politiquement, légalement – doivent être interprétés dans un contexte général géostratégique et historique; les coïncidences et l'ordre chronologique doivent être examinés avec soin. Je voudrais illustrer brièvement la signification de tout cela au moyen de cinq exemples.

Premièrement, je renvoie à la destruction du système politique par la force armée – en violation de la Charte des Nations Unies – en Afghanistan (2001), en Irak (2003), en Libye (2011) et en Syrie (un processus qui est en marche depuis 2011 et qui est en relation avec le soutien plus ou moins direct aux groupes islamiques armés dans ce pays). La conséquence directe de telles interventions est, comme l'opinion mondiale a pu entretemps s'en apercevoir, la guerre civile et l'afflux de réfugiés. Dans tous les cas mentionnés, nous avons affaire à un délitement de l'Etat planifiée et directement provoquée. L'instrument idéologique dont on s'est servi pour justifier ces interventions déstabilisantes, est celui de la prétendue «intervention humanitaire» ou – comme on l'a dit dans la dernière version parce que cela paraît moins compromettant – de la prétendue «responsabilité de protéger» («responsibility to protect»).

Utilisation des «nouveaux médias sociaux» par les services de renseignements

Deuxièmement, on est ici renvoyé de façon exemplaire à la gestion des services secrets ou plutôt à l'utilisation des nouveaux médias sociaux («New Social Media») pendant le printemps arabe en 2011. Là aussi la conséquence en a été – voir également les événements en Egypte – le chaos sous forme de guerre civile. Le déclenchement de la révolte et de la guerre civile en Syrie a également été réalisé essentiellement à l'aide de ces techniques d'information. Pour être correct, il faut bien sûr préciser que ce n'est qu'un facteur parmi plusieurs.

L'«Etat islamique»

Le troisième exemple est l'apparition de l'«Etat islamique», sous la dénomination officielle *daula al islamia fi al iraku wa al scham*, donc l'Etat islamique en Irak et dans la région de l'Al-scham. (C'est la région historique qui comprend aussi la Palestine et le Liban.) Cet «Etat» réclame non seulement ces territoires, mais encore des régions appartenant à d'autres pays, comme par exemple l'Egypte, la Libye, le Mali, le Nigeria, les Philippines (la région de Mindanao), l'Afghanistan, et les Etats d'Asie centrale comme par exemple l'Ouzbékistan, etc.

Il ne faut pas non plus sous-estimer l'influence idéologique de l'Etat islamique en Europe – non seulement au vu du danger de l'infiltration dans l'afflux de réfugiés non contrôlés, mais encore par la radicalisation et le recrutement des musulmans vivant en Europe pour la cause de l'Etat islamique. Je

«Evidemment, il existe l'espoir d'un renversement de tendances géopolitiques mais seulement si à moyen terme se forme au plan global un nouvel équilibre de pouvoir – multipolaire en l'occurrence – représentant une alternative viable à l'actuelle configuration de pouvoir hégémonique.»

mets en garde sur le danger qu'il y a à sous-estimer le potentiel émotionnel du réveil de la tradition islamique, en particulier sur la jeunesse. Il est naïf et impardonnable de croire qu'on peut amener des gens, en leur faisant signer une liste de grands principes – comme le font ceux qui enregistrent l'accueil des réfugiés – à reconnaître un gouvernement laïc, c'est-à-dire neutre sur le plan religieux, et de pour ainsi dire rayer d'un trait de plume et mettre au rancart ce qui est pour eux primordial, leurs convictions religieuses. Pendant qu'on se présente en donneur de leçons devant les gens et qu'on joue les «stagiaires» pour quelques heures, quelques jours tout au plus, on s'achète une tranquillité mais en réalité on ne résout rien.

Le quatrième aspect que je voudrais encore mentionner porte sur les effets de ce que j'ai décrit dans les premiers trois aspects, en fait, le déclenchement d'une immigration massive vers l'Europe. Cela me semble être un doux euphémisme de parler – comme l'a fait précédemment la ministre autrichienne des Affaires intérieures – d'une «tempête sur la forteresse Europe». Il s'agit au contraire et pour le dire précisément, bien plus d'une tempête sur une zone frontalière extérieure laissée sans protection, – par principe ou par négligence. Ce n'est pas une «forteresse» qui est attaquée ici, mais une entité n'ayant évidemment plus du tout la volonté de se protéger et qui montre déjà plus ou moins les signes de la déliquescence.

Coïncidences ou programmations?

A ce propos, deux coïncidences attirent l'œil: d'une part la coïncidence temporelle – presque comme si l'on appuyait sur un bouton – entre la réduction drastique des moyens alloués aux camps de réfugiés dans les pays voisins de la Syrie (approximativement à l'été 2015) et la dilatation soudaine de l'afflux des réfugiés. (Je pense ici aux camps gérés par le HCR dans les pays voisins, en particulier la Jordanie. Là-dessus on a une quantité d'informations détaillées fournies par les fonctionnaires jordaniens.) Il faut également mentionner la coïncidence résidant en la situation insupportable pour la Macédoine, la Serbie, la Croatie, la Slovénie mais également pour l'Autriche et la Hongrie, engendrée par l'invitation de facto de la cheffe du gouvernement allemand. En outre, tout cela a fait directement suite, chronologiquement, à la réduction drastique des moyens alloués aux camps de réfugiés régis par l'ONU.

Conflits intérieurs

En ce qui concerne les conséquences à moyen et à long terme, un cinquième aspect est aussi à considérer. Il s'agit là d'une part d'un modèle de société multiculturelle devenu impraticable et dont la chancelière allemande a d'ailleurs constaté l'échec des années avant l'immigration de masse (en octobre 2010) dans un discours devant la «Junge Union» – une évolution qu'elle suscite à présent encore plus avec sa politique en renforçant massivement l'afflux de réfugiés en Europe par ses déclarations répétées. Une autre conséquence de cette immigration incontrôlée est que les conflits culturels-religieux sont importés en Europe. Le danger existe désormais de voir le

«conflit des civilisations» (Le «Clash of civilizations» de Huntington) devenir une réalité locale. Une autre conséquence de cette évolution est la décomposition des sociétés autochtones européennes en camps idéologiquement irréconciliables. Nous sommes confrontés à une énorme polarisation politico-sociale, d'une intensité n'ayant plus été observée depuis les dernières décennies et se transformant entre temps en une réalité de politique intérieure dans de nombreux Etats membres de l'Union européenne. Comme conséquences de la manipulation que j'ai déjà décrite – ou de la non-manipulation – du caractère problématique des réfugiés par les instances européennes, il faut maintenant constater une délégitimation croissante et le délabrement progressif de l'Union européenne, constatable par chacun. Un signe tout à fait clair en est la récente décision de la population anglaise, découlant en grande partie de la politique des réfugiés, et dont devra répondre la Chancelière allemande.

Réflexions finales

Menace de marginalisation politique et économique de l'Europe

Cela m'amène à mes réflexions finales. Tout cela se traduit en géopolitique de la façon suivante: premièrement, l'Europe va devenir un acteur mondial de plus en plus marginalisé. Deuxièmement, les protagonistes nationaux vont pour longtemps s'occuper d'eux-mêmes. On ne peut même plus balayer d'un simple revers de main le danger de désordres intérieurs et du déclenchement d'une guerre civile. Simultanément, cela renvoie à la menace de baisse de la capacité concurrentielle économique en raison des changements démographiques et de l'augmentation du manque de viabilité financière liée en cela à l'Etat social. Dans ce cas, l'affirmation des grands principes sous forme de mantra n'est d'aucune utilité, pas plus qu'il ne sert à rien de répéter cent fois aux gens qu'il n'existe, en matière de réfugiés «aucune limite supérieure de nombre» – ce qui est d'ailleurs parfaitement faux.

Le mélange des aspects normatifs et effectifs détruit la crédibilité du principe lui-même

On doit distinguer, en effet, entre une limite supérieure dans le légal-normatif et une limite supérieure au sens effectif. Naturellement le droit d'asile est valable selon la Convention de 1951, aux conditions formulées dans cette convention, pour tous ceux qui remplissent ces conditions; ici on ne peut ni séparer, ni exclure. Cependant, il est de fait également clair que, par exemple, la République autrichienne ne peut recevoir chez elle – disons – deux ou trois milliards de personnes de la population mondiale.

Ou encore, pour formuler un autre exemple: celui qui voudrait de son propre chef aider les réfugiés parce qu'il le voit comme une obligation morale, doit aussi se dire que son dévouement – ainsi que le commandement de l'amour envers son prochain – est fondamentalement valable à l'égard de tous. Le même, cependant, doit également être assez honnête pour reconnaître qu'il ne

«Les Etats européens [...] déstabilisés s'ils laissent les considérations humanitaires – par ailleurs dénuées de tout fondement juridique – prendre le dessus sur la raison d'Etat et générer une situation dans laquelle le *Bonum commune Europaeum* – le bien de tous les citoyens – et la paix continentale sont mis en jeu. Ils pourraient ainsi, cela est à craindre, provoquer leur propre chute au nom d'une humanité mal comprise, si des citoyens engagés et conscients des responsabilités, des partis, des mouvements politiques ne s'y opposent efficacement.»

pourrait, même s'il le voulait, accueillir dans son propre appartement des milliers de personnes, qui peut-être revendiqueraient tous son aide. Si l'on mélange le normatif et l'effectif, on détruit finalement la crédibilité du principe lui-même.

«Unintended consequences» ou conséquences volontaires?

L'identification des profiteurs de cette chaîne d'événements, comme je l'ai indiqué ici, peut éventuellement nous donner des indications, dans la mesure où il s'agit des célèbres, comme disent les Américains, «unintended consequences», donc de conséquences imprévues, ou plutôt de développements intentionnellement provoqués. Puisque ceux qui profitent d'un tel développement craignent naturellement de se retrouver au centre de l'attention générale, ils peuvent donc tout aussi facilement, comme je l'ai déjà expliqué plus haut, jouer de l'habituel argument massue de la théorie du complot. L'observateur critique des événements, je l'espère, ne se laissera pas si facilement intimider.

Un équilibre des pouvoirs multipolaires comme alternative viable

Evidemment, il existe l'espoir d'un renversement de tendances géopolitiques mais seulement si à moyen terme se forme au plan global un nouvel équilibre de pouvoir – multipolaire en l'occurrence – représentant une alternative viable à l'actuelle configuration de pouvoir hégémonique. Toutefois, ainsi que je le crains, dans l'Etat où elle se trouve actuellement, l'Union européenne n'aura aucune part dans la formation de cette multipolarité. On ne peut se laisser aller à aucune illusion. La situation au Moyen-Orient ne se stabilisera pas avant des décennies. En ce qui concerne peut-être la confrontation des Chiites et des Sunnites, nous nous trouvons face à une situation similaire à celle de la guerre de Trente ans. Les interventions occidentales ont engendré, en ce qui concerne cette guerre de religion, une configuration absolument comparable à cette tragédie européenne du XVII^e siècle. Pour ce qui est du flux migratoire résultant des interventions militaires, je crains qu'il n'ait déjà atteint le «point de non retour». Les mesures prises dans la région pour défendre l'afflux des réfugiés sont à peine plus prometteuses. Bien qu'on ait toujours dit qu'il fallait combattre le problème à la racine, c'est-à-dire qu'il fallait – après avoir durablement détruit leur ordre politique – rétablir des Etats stables et viables, je ne vois donc pas comment on pourrait encore le réaliser de façon crédible – malgré tout le pouvoir et la puissance économique possédés par l'Occident – dans les décennies prochaines. Parce qu'aussi regrettable que cela puisse être, il est peut-être déjà trop tard pour s'attaquer aux causes et qu'il s'agit donc avant tout de prendre des mesures efficaces, et on parle là de mesures *physiquement* efficaces, pour la protection des frontières de l'Europe.

Protéger les frontières pour protéger la paix du continent

Les Européens, et je veux dire ici avant tout les politiciens européens, seraient bien avisés de ne pas importer les conflits dont j'ai traité ici et de pratiquer une politique de la raison au lieu d'une politique des sentiments (qui par moments menace de dégénérer en hystérie collective humanitaire) basée sur une analyse rationnelle des conséquences géopolitiques des développements. Le monde arabe a sombré dans le chaos – en toute hypocrisie au nom de la démocratie et des Droits de l'homme.

Les Etats européens qui sont maintenant directement concernés – d'une façon bien différente de celle du responsable, de l'autre côté de l'Atlantique – par les conséquences de cette évolution, vont eux-mêmes être déstabilisés s'ils laissent les considérations humanitaires – par ailleurs dénuées de tout fondement juridique – prendre le dessus sur la raison d'Etat et générer une situation dans laquelle le *Bonum commune Europaeum* – le bien de tous les citoyens – et la paix continentale sont mis en jeu. Ils pourraient ainsi, cela est à craindre, provoquer leur propre chute au nom d'une humanité mal comprise, si des citoyens engagés et conscients des responsabilités, des partis, des mouvements politiques ne s'y opposent efficacement. •

(Traduction *Horizons et débats*)

TTIP – la forme juridique de l'arbitrage

par Dario Rivolta*



Dario Rivolta
(photo mad)

Dans les accords entre des particuliers, on introduit souvent une clause indiquant la possibilité d'un arbitrage en cas de controverses entre les parties adverses portant sur l'interprétation ou le non-respect de l'accord par une des parties contractantes. Dans la plupart des cas, on remettra

le jugement à un tiers, telle la Chambre de commerce du pays, où l'accord a été signé, ou celle de Genève ou de Stockholm ou une autre. Dans tous les cas, on indique explicitement que tout ce qui a été signé ou ce qui n'est pas prévu expressément par l'accord doit être conforme aux lois de l'Etat dans lequel le travail ou la livraison ont été effectués.

Dans le *Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement* (PTCI ou TTIP en anglais) négocié depuis 4 ans entre les délégués des Etats-Unis et les fonctionnaires de la Commission européenne, (si nécessaire à la demande du Conseil européen), on mentionne également la possibilité d'un arbitrage pour résoudre d'éventuels conflits entre diverses entreprises ou bien entre celles-ci et des Etats signataires. En aucun cas pourtant, on mentionne des lois existantes ou futures. En d'autres termes, cet aspect sera la raison pour l'engagement des tribunaux d'arbitrages et leurs sentences car l'objectif de ces accords est la protection des investissements. Un pourvoi en appel n'est pas prévu selon la proposition américaine et un tel tribunal sera doté de trois arbitres: un pour chaque partie et un troisième, élu par accord commun. Jusqu'à présent, la contre-proposition européenne se limite à la seule revendication que soit garanti le fait que les arbitres n'aient pas de conflits d'intérêts (Les donneurs d'ordre ne devront-ils pas les payer?) et qu'il y ait la possibilité de faire un recours.

De telles conditions ne sont pas nouvelles: déjà dans les années 1960, divers gouvernements allemands avaient conclu des accords similaires avec 130 autres Etats, afin de protéger les investissements privés (allemands!). Bien que tous n'étaient pas égaux, ils prévoyaient la possibilité, en cas de violation des intérêts d'une partie, de faire recours auprès d'un tribunal d'arbitrage et de soumettre le fauteur à des sanctions avec indemnisation des «victimes». Le sens et le but étaient de contrer l'insécurité du droit et le manque de fiabilité de quelques systèmes juridiques pour garantir les intérêts de ceux ayant investi des millions, voire des milliards, dans ce pays.

Dans les négociations actuellement en cours, il est clairement précisé qu'il sera possible d'intervenir contre des expropriations «directes ou indirectes» des investissements.

Là, il ne faut pas penser uniquement à des conflits entre des particuliers ou à des nationalisations explicites. Tout acte gouvernemental représentant un risque ou diminuant les gains prévus des investisseurs est traité comme une expropriation «indirecte».

Pour illustrer cela, voici quelques exemples:

- En 2009, l'entreprise suédoise *Vattenfall*, demanda 1,4 milliards d'euros au gouvernement allemand pour des présumés dommages subis suite à des mesures exigées en faveur de l'environnement lors de la construction d'une centrale à charbon. La plainte fut abandonnée suite à l'adaptation des mesures prévues en faveur de l'environnement.
- En 2011, *Philip Morris* accusa le gouvernement australien et demanda des dédommagements. La cause était une nouvelle loi

«Ce qui est certain, c'est que l'obsession d'éviter les tribunaux publics et l'ignorance de lois locales ou étatiques, restreint objectivement la liberté de tout Etat de droit. De plus en plus souvent, la volonté citoyenne est contournée et les législations nationales sont soumises aux intérêts et décisions commerciaux.»

votée par le Parlement, demandant à tous les producteurs des normes plus sévères pour l'emballage des cigarettes avec l'objectif de diminuer ainsi la consommation de tabac. Cela limiterait les gains de l'entreprise multinationale. En 2015, l'Australie gagna le litige uniquement grâce à une subtilité formelle, suite à quoi la plaignante annonça un recours aussitôt que le *Partenariat transatlantique* (TTIP) serait en vigueur.

- En 2012, l'Equateur fut condamné à payer 1,7 milliards de dollars à l'*Occidental Petroleum Corp.* parce que le pays lui avait retiré la concession d'exploitation d'un champ de pétrole, après que la société américaine ait remis ses propres droits à une société canadienne, sans y être autorisée.
- En 2012, *Vattenfall* demanda à nouveau à l'Allemagne 4 milliards d'euros de dédommagements parce que le gouvernement avait décidé la sortie du nucléaire.
- En 2014, le groupe d'énergie allemand RWE recourut à l'arbitrage contre le gouvernement espagnol parce que celui-ci avait limité les subventions en faveur des énergies renouvelables.

- L'accord panaméricain *Nafta* (un précurseur de ce que pourrait être TTIP) contient la même clause d'arbitrage (la clause dite ISDS). Sur la base de celle-ci, l'entreprise américaine *Lone Pine Resources* demanda en 2013 250 millions de dollars au Canada parce que le Québec avait pris des précautions et interdit la fracturation hydraulique afin de protéger les eaux du fleuve Saint Laurent. En outre, le Canada perdit le procès contre *Exxon Mobil* et *Murphy Oil*. L'Etat canadien avait osé d'imposer que 16% des profits des extractions concessionnelles devaient être utilisées pour la recherche de nouveaux gisements. Toujours dans le contexte du traité *Nafta*, le Canada dut payer 13 milliards de dollars à l'entreprise américaine *Ethil*. L'Etat canadien avait interdit l'utilisation du MMT, un additif pour l'essence, produit par le géant chimique *Ethil* parce qu'il nuit à la santé humaine.

Voilà quelques exemples pour prouver la facilité avec laquelle les grandes multinationales peuvent accuser les gouvernements en ayant recours à «la protection des investissements» ancrée dans les divers accords. Avant tout, il

est évident que les intérêts commerciaux prévalent aux lois démocratiques et légitimes des gouvernements et des Parlements.

La clause de l'arbitrage en discussion (ISDS) existe, dans une première version, depuis 1959 mais jusqu'en 1995, elle ne fut appliquée qu'exceptionnellement. Depuis ce moment et notamment dès 2000, le recours à de tels arbitrages a augmenté de façon exponentielle. Cela revient pour le législateur à du chantage éveillant la méfiance envers les décisions ou les lois pouvant mettre à risque les intérêts des grandes multinationales. Seuls très peu de pays, dont le Brésil, ont refusé d'utiliser le modèle ISDS lors d'accords commerciaux et l'Afrique du Sud a même fait savoir qu'elle allait se retirer de tous les accords commerciaux prévoyant l'application de cette clause, y compris des accords déjà signés.

Dans la discussion sur le TTIP, la question des arbitrages n'est pas encore clarifiée. A Bruxelles, on pense encore pouvoir changer les clauses d'une manière ou d'autre. Malgré la pratique du secret gardé dans les négociations, il semble que les Américains insistent avec persévérance sur leur position de la NAFTA.

Il est évident que l'affaire des arbitrages est essentielle. Même les évêques américains, avec leurs collègues européens ont diffusé leur propre «recommandation» constatant que les méthodes proposées jusqu'à présent «pourraient apporter des avantages injustifiés pour les intérêts commerciaux utilisant les règles des tribunaux d'arbitrage ou des systèmes juridiques pour affaiblir d'importantes normes en matière d'environnement, du droit de travail et des droits de l'homme ... Une attention disproportionnée pour l'harmonisation ou la simplification de la régulation ne doit pas constituer la base pour mettre en danger des normes appropriées de la sécurité, du travail, de la santé et de l'environnement appliquées localement par des organismes étatiques, fédéraux ou régionaux ...».

Nous ne savons pas comment cette confrontation se terminera et quel pourrait être un éventuel compromis, s'il y en a. Ce qui est certain, c'est que l'obsession d'éviter les tribunaux publics et l'ignorance de lois locales ou étatiques, restreint objectivement la liberté de tout Etat de droit. De plus en plus souvent, la volonté citoyenne est contournée et les législations nationales sont soumises aux intérêts et décisions commerciaux. •

(Traduction *Horizons et débats*)

Lorsque le «libre-échange» prime sur le droit étatique...

Un tribunal international a ordonné au gouvernement canadien de payer 17 millions de dollars de dédommagements à deux entreprises pétrolières, suite à une violation de l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA, NAFTA en anglais).

Une porte-parole de «Natural Resources Canada» a précisé dans un courriel que la décision juridique du 20 février 2015 avait octroyé à *Exxon Mobil* 13,9 millions de dollars avec intérêts en sus, et à *Murphy Oil* 3,4 millions avec intérêts en sus.

Michelle Aron a déclaré qu'Ottawa analyserait cette décision et les possibles réactions après en avoir délibéré avec les

gouvernements de la Terre-Neuve et du Labrador.

Le comité de la NAFTA avait statué que les obligations concernant les dépenses de recherches imposées par le gouvernement aux deux entreprises pétrolières, violaient l'art. 1106 de l'accord de libre-échange.

Cet article défend aux gouvernements d'exiger des prestations spécifiques comme conditions préalables à des investissements.

Exxon Mobil n'a pas voulu se prononcer et *Murphy Oil* n'a pas pu être atteint.

Source: *The Canadian Press* du 6/3/15

Critiques croissantes envers TTIP

Les désaccords proviennent-ils aussi de la sphère du politique?

km. A l'intérieur de l'UE, l'acceptation du prétendu *Traité du libre-échange transatlantique* (TTIP) diminue constamment. Si l'on analyse les résultats du dernier sondage de l'Eurobaromètre du printemps 2016, le soutien au sein de l'UE a continué à baisser et se trouve en moyenne à 51% des personnes interrogées. Dans huit pays, il est inférieur à 50%: en France, en Italie, en Croatie, en Slovaquie, en Slovénie, au Luxembourg, en Allemagne et en Autriche. Les deux derniers pays ont les taux d'approbation les plus bas: 25% pour l'Allemagne et 20% pour l'Autriche.

Peut-être est-ce aussi en raison des élections à venir que des hommes politiques renommés des Etats de l'UE critiquent TTIP en haut lieu. Le secrétaire d'Etat français *Matthias Fekl*, responsable du commerce, a annoncé le 30 août qu'il voulait proposer la rupture des négociations concernant TTIP à la réunion des ministres du commerce de l'UE le 23 septembre à Bratislava. Le président français *François Hollande* avait déclaré quelques jours auparavant que les négociations avec les Etats-Unis étaient sclérosées et déséquilibrées. Le ministre allemand de l'économie *Sigmar Gabriel* a déclaré, lui aussi, que TTIP avait «en fait échoué». Le 31 août, le chancelier autrichien *Christian Kern* a critiqué et remis en question non seulement TTIP, mais également l'*Accord*

économique et commercial global (AECG, CETA en anglais), signé en 2014 entre le Canada et l'UE.

Le chancelier autrichien a demandé un sondage sur Internet parmi les membres de son parti qui durera jusqu'au 18 septembre, et auquel des citoyens non-membres du parti peuvent également participer.

Les questions montrent clairement que les critiques avancées concernant ce traité sont également intégrées:

«L'Autriche doit-elle accepter l'application provisoire de CETA au niveau de l'UE?»

– CETA doit-il être mis en vigueur s'il contient la possibilité de procédures d'arbitrage contre des Etats?

– CETA doit-il être mis en vigueur s'il permet d'abaisser les normes qualitatives européennes?

– Les traités de libre-échange futurs devront-ils être construits de manière à ce que les normes qualitatives européennes (p.ex. pour la sécurité des produits, la protection des données, des consommateurs, de la santé, de l'environnement et des animaux) puissent être maintenues?

– Les négociations futures sur TTIP ou d'autres traités du libre-échange doivent-ils être liées à l'obligation de garantir la plus grande transparence possible?»

Et le chancelier d'ajouter: «Nous nous sentons naturellement obligés de respecter les résultats de ce sondage.»

Il faudra attendre pour voir. Dans ce contexte, il est intéressant de voir que les participants du *Sommet du G20* à Hangzhou en Chine, semblent être «nerveux». La «*Neue Zürcher Zeitung*» se permet d'écrire dans son éditorial du 6 septembre que les chefs d'Etat et de gouvernement étaient inquiets suite au fait que les «perdants» de la mondialisation «expériment de plus en plus souvent leur mauvaise humeur lors des élections». Et le journal d'ajouter: «La couche des dirigeants politiques est en soucis, car suite à ce développement, ils se sentent remis en question.»

Les chefs d'Etat et de gouvernement du G20 devraient cependant comprendre – tout comme les politiciens de l'UE s'exprimant actuellement – que les critiques face à la mondialisation et ses projets, tels TTIP et CETA, ne sont pas principalement basées sur des mobiles utilitaristes, donc avancées par les «perdants» du système. De très nombreuses personnalités du monde entier se font de réels soucis au sujet de l'actuel système mondial financier et économique, ses méthodes et ses effets secondaires – par exemple les injustices criantes et les guerres dévastatrices – qui pourraient précipiter toute l'humanité dans un gouffre sans fond.

* *Dario Rivolta* est chroniqueur pour les informations politiques internationales et conseiller en commerce extérieur. Il est spécialiste des sciences politiques, spécialisé dans le domaine de la psychologie sociale. De 2001 à 2008, il a été député au Parlement italien et vice-président de la Commission des Affaires étrangères. Il a représenté le Parlement italien au Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. Puis, il était également responsable des relations internationales de son parti.

Bologne, PISA, Plan d'études 21

Quels sont les liens entre les réformes scolaires et l'hégémonie culturelle?

par Dieter Sprock

Dans toute l'Europe, un nombre sans cesse grandissant de parents s'interroge sur le déroulement de l'enseignement dans les écoles de leurs pays. Les élèves n'apprennent plus à lire correctement et les parents passent des heures, après leur journée de travail, à enseigner à leur progéniture ce qui serait en fait la mission de l'école. Les heures de cours privés ont bonne conjoncture.

Beaucoup de maîtres d'apprentissage se plaignent du manque de maturité des candidats-apprentis. Souvent, ils ne sont guère capables de comprendre un mode d'emploi ou de résoudre de simples calculs.

Les Hautes Ecoles également sont confrontées à des étudiants ne remplissant souvent pas les conditions prérequis pour les études, tant au niveau professionnel qu'au niveau mental. Le nombre des jeunes gens abandonnant leurs études s'élève dans la plupart des pays européens à 30% ou plus, dans les matières techniques ce taux s'élève même à près de 50%.¹ L'économie manque de spécialistes bien formés.

Ces problèmes ne datent pas d'aujourd'hui. Depuis plus de 20 ans, des réformes scolaires et universitaires se succèdent les unes après les autres dans la plupart des pays européens. Deux organisations internationales en sont les actrices principales. Ce sont d'une part l'OCDE, responsable pour la gestion centralisée des développements scolaires à l'aide des tests PISA et l'UE avec le processus de Bologne pour la gestion centralisée de l'enseignement supérieur et universitaire.

La façon dont Bologne a modifié le paysage des écoles supérieures

Le 19 juin 1999, les Ministres de la formation de l'UE signèrent à l'Université de Bologne une déclaration d'intention pour l'*Espace européen de la formation*, appelée «Déclaration de Bologne», à l'aide de laquelle le système universitaire européen fut remplacé par le système américain de Bachelor/Master.

Une délégation suisse de 7 personnes, composée de représentants de la politique et de la science sous la direction du Secrétaire d'Etat Charles Kleiber, était aussi présente. M. Kleiber signa cette déclaration – allant contre l'avis du conseil des recteurs d'Université ayant participé au voyage – et intégra ainsi, sans discussion préalable, également la Suisse dans cette restructuration selon le modèle anglo-américain. Une semaine auparavant, l'Assemblée plénière de la Conférence des recteurs des universités suisses avait statué que la déclaration présentée était inacceptable pour la Suisse.²

Par le biais de la Déclaration de Bologne, on créa un *Espace européen de la formation* unitaire et on raccourcit la durée des études. A l'aide de critères et de méthodes unifiées pour le contrôle de qualité – l'*European Credit Transfer System (ECTS)* – on commença à mesurer et à comparer les performances dans les différentes filières des études et des pays. Les mobiles invoqués furent l'amélioration de la mobilité et de la capacité des étudiants à trouver un emploi, la garantie de la compétitivité des universités européennes face à la concurrence globale.

Rien de tout cela n'a été atteint. En réalité, il en résulta un monstre bureaucratique axé sur l'économie de marché réduisant la liberté de l'enseignement et de la recherche et transformant les universités en entreprises économiques et les étudiants en clients. Des entreprises disposant de moyens financiers considérables poussent la recherche dans une direction dont le seul objectif est les bénéfices. «Le slogan est défini par davantage de compétitivité, de performance, d'efficacité. Et avant tout davantage d'Europe [en réalité d'UE]», écrit Matthias Daum dans *Die Zeit*.³

Kurt Imhof, sociologue zurichois et pourfendeur du système de Bologne, parle dans une interview accordée à la *Sonntagszeitung* d'un «apprentissage boulimique: ingurgiter, recracher, oublier». L'apprentissage a été réduit au «mainstream». Le personnel enseignant est contraint, «à standardiser le savoir, puis à le tester au moyen de réponses à choix multiples». Actuellement, le savoir est transmis à l'aide d'un entonnoir puis testé. «Les étudiants ne voient pas plus loin que le

bout de leur nez. Par manque de temps, ils ne peuvent plus faire d'analyse critique de la matière et doivent se satisfaire des idées reçues», déclare M. Imhof.⁴

La façon dont PISA restructure l'école obligatoire et définit les contenus d'apprentissage

La transformation des écoles obligatoires, ayant débuté déjà à la fin des années 60 avec la propagation de formes individualisées de l'apprentissage, obtint avec PISA un nouvel élan. Accompagné d'un matraquage médiatique, la publication des premiers résultats des tests au début de notre siècle provoqua dans certains pays européens ce qu'on appela le «choc PISA». Par la suite, adhérant totalement aux injonctions des planificateurs de PISA, ces pays commencèrent à restructurer leur politique scolaire afin d'obtenir de meilleurs résultats dans le «palmarès des pays» en adaptant les contenus d'apprentissage aux tests.

De cette manière, on veut uniformiser, rendre mesurables et contrôlables au niveau international les connaissances. «Le test PISA, soi-disant neutre», déclare Jochen Krautz, professeur en didactique, dans une interview accordée à la «Neue Zürcher Zeitung», «conduit à une toute nouvelle définition du terme «formation»: Il ne s'agit plus des connaissances, mais de la capacité à s'adapter.»⁵

Le terme de l'«orientation sur les compétences» est étroitement lié au système PISA. Cependant, le mot «compétence» n'a, dans tout ce qui touche aux tests PISA et aux réformes scolaires, rien à voir avec notre idée de personnes compétentes, que nous apprécions, mais conduit à une banalisation de l'école orientée sur l'action.

Les formes d'apprentissage individualisées ne sont pas un soutien individuel, comme on pourrait le comprendre, mais elles mènent à une situation où l'apprenant est livré à lui-même. Elles visent l'abolition de l'enseignement en classe. Les maîtres d'école ne doivent plus enseigner mais jouer aux «accompagnateurs». Les nouveaux manuels scolaires sont déjà conçus de manière à ce que les élèves puissent, avec l'aide d'Internet, travailler seuls et corriger eux-mêmes leurs résultats. L'enseignant est aujourd'hui déjà pour une bonne partie remplacé par l'ordinateur. La salle de classe numérique n'est plus une utopie, bien que les recherches, notamment de Hattie,⁶ démontrent que le succès dans l'apprentissage dépend essentiellement de la transmission par et des relations avec l'enseignant. Depuis toujours et partout, les êtres humains ont pris cela en compte en veillant soigneusement à ce que l'école transmette à leurs enfants toutes les connaissances scolaires et culturelles fondamentales.⁷ Pourquoi donc cette rupture?

Emprise sur la Suisse et Plan d'études 21

Afin que ce bouleversement structurel de l'école obligatoire puisse se réaliser également en Suisse, on dut, au moins partiellement, l'extraire de son ancrage dans la démocratie directe. L'école obligatoire [en Suisse alémanique, ndt.] était, jusqu'il y a environ 10 ans auparavant, sous contrôle de représentants des autorités scolaires régionales et communales, élus tous les 4 ans par le peuple. Ce contrôle par des personnes de professions très diverses a été éliminé et remplacé par des «services spécialisés pour l'évaluation de l'enseignement» dits professionnels, sans plus aucune légitimité démocratique. Ensuite, les enseignants responsables d'un établissement (par ex. les «doyens») qui, selon la compréhension démocratique suisse étaient sur un pied d'égalité avec leurs collègues, furent remplacés par des chefs d'établissements disposant d'un pouvoir décisionnel important. Ces changements étaient tous nécessaires pour imposer les réformes dictées d'en haut et déconnectées de la pratique.

Une étude, réalisée à l'Université de Brême dans le domaine de recherche «Etat en mouvement» (!) par des partisans (!) des réformes, décrit avec étonnement comme il a été facile en Suisse de mettre à l'écart les «veto players» [les instances démocratiques,

ndt.] grâce à une manipulation habile des débats sur les réformes du système d'enseignement à l'intérieur du pays.⁸

Le Plan d'études 21 est le résultat de ce processus. S'il est mis en vigueur, il permettra de bétonner au niveau législatif les réformes déjà réalisées et de mettre au pas les écoles récalcitrantes.

«Pourquoi ont-ils créé PISA?»

Roman Langer, sociologue et professeur adjoint à l'Institut de pédagogie et psychologie de l'Université Johannes Kepler de Linz (Autriche) a analysé dans une étude intitulée «Warum haben die Pisa gemacht» [Pourquoi ont-ils créé PISA?] la question de savoir quels dessins et constellations politiques ont engendré puis imposé le système PISA.⁹

Il a divisé ce développement en trois phases en commençant avec le «choc du spoutnik» que les Etats-Unis vécurent en 1957, suite à l'envoi du premier satellite soviétique dans l'Espace. Ils ripostèrent avec une grande campagne de formation.

La deuxième phase débuta, elle aussi, par un choc provoqué cette fois au début des années 80 aux Etats-Unis suite aux résultats catastrophiques publiés dans une enquête nationale sur le niveau de formation dans le pays, enquête intitulée «A Nation at Risk». Par la suite, le gouvernement américain contraignit l'OCDE, sous menace de la quitter, de créer des normes internationales de formation. De cette manière, il voulut forcer les Etats fédéraux américains d'accepter le contrôle de leur politique de formation par le gouvernement fédéral, bien que celle-ci ne fasse pas partie de ses prérogatives, à l'instar des cantons suisses et des Länder allemands. L'OCDE céda au chantage et devint ainsi un acteur central dans le domaine de la formation en inventant PISA.

La troisième phase, fut initiée par le Conseil européen, définissant une stratégie politico-économique pour les Etats européens. Déclenché par le «processus de mondialisation postsocialiste» et sous le choc des résultats des premiers tests PISA, les pays germanophones, y compris la Suisse, acceptèrent les normes de formation élaborées aux Etats-Unis et promues par l'OCDE, bien que, selon Langer, les Etats-Unis eux-mêmes n'avaient «nullement fait que des expériences positives» avec ce système. Le modèle prônant les compétences élaboré par l'OCDE fut également repris sans aucune analyse critique (Langer, p. 62)

Internationalisation de la politique de formation

Entre-temps, les études analysant la direction des politiques nationales de formation par des organisations internationales du genre de l'OCDE et de l'UE abondent. L'Université de Brême a créé, précisément à ce sujet, un domaine particulier de recherches dont est issu l'étude, déjà mentionnée plus haut, intitulée «Soft Governance in Education. The Pisa Study and the Bologna Process in Switzerland».

Les deux sociologues Kirstin Martens et Klaus Dieter Wolf analysent dans leur étude intitulée «Paradoxien der Neuen Staatsräson. Die Internationalisierung der Bildungspolitik in der EU und der OECD»¹⁰ [Les paradoxes de la nouvelle raison d'Etat. L'internationalisation de la politique de formation au sein de l'UE et de l'OCDE] l'influence croissante des organisations internationales sur les politiques de formation des Etats-nations. Ils arrivent à la conclusion qu'à leur étonnement l'UE et de l'OCDE avait énormément gagnée en importance au cours des dernières années dans le domaine des réformes des systèmes de formation nationaux. Ils furent surpris «qu'un domaine politique, jusqu'à présent solidement ancré dans les systèmes politiques nationaux et la souveraineté culturelle se retrouve soudainement sur l'agenda internationale». Les auteurs s'étonnent également «de l'envergure du pouvoir transformateur» dont ont fait preuve les deux organisations sans posséder de «compétences juridiques dans le domaine de l'enseignement». Ils expliquent ce succès par «la manipulation des rapports de force au sein des Etats» à l'aide de laquelle les deux organisations ont profité de leur influence

sur les cadres politiques des gouvernements nationaux pour faire prévaloir leurs intérêts (Martens et Wolf, p. 145 s.). A cela, il n'y a vraiment rien à ajouter.

Contestation!

Ne soyons pas dupe, il n'y a aucun doute: deux organisations sous dominance américaine, l'OCDE et l'UE, exercent leur influence sur la politique européenne de formation. Il est incompréhensible que les pays européens – et malheureusement aussi la Suisse – reprennent des normes américaines de formation alors que les Etats-Unis – mis à part les écoles et universités d'élite ne respectant pas ces normes – sont bien connus pour leur mauvais système de formation.

Les effets de cette politique erronée sont évidents et suffisamment décrits. Entre-temps, dans de nombreux pays, l'opposition se renforce. «Contestation!» («Einspruch!» en allemand) est le nom d'une brochure d'une quarantaine de pages paru en Suisse, rassemblant une trentaine de prises de position critiques rédigées par des personnalités politiques et universitaires renommées. Elle en est à sa 4^e édition et le tirage total dépasse les 10000 exemplaires.¹¹

En outre, des parents se sont regroupés pour revendiquer que leurs enfants puissent à nouveau profiter d'un enseignement sérieux à l'école obligatoire.¹² Dans une bonne douzaine des 21 cantons de la Suisse alémanique, des initiatives populaires cantonales ont déjà abouti pour tenter d'empêcher l'introduction du Plan d'études 21.

Seule la voix de la politique fait défaut. Langer parle d'une modeste des 4 phases concernant le traitement des citoyens critiques par les instances politiques: D'abord, on tente d'ignorer et de passer sous silence les critiques. Puis, on diffame ces personnes en les traitant d'incompétents ou de malhonnêtes. Ensuite, on leur concède le bien-fondé de certains points critiques, tout en les caractérisant d'aspects totalement marginaux. Finalement, on prétend que les critiques exprimées sont bien connues et réfutées depuis longtemps. (Langer, p. 64). Je laisse au choix du lecteur de reconnaître dans laquelle de ces 4 phases se trouve le débat dans son propre pays ou dans sa propre région.

En quoi tout cela relève-t-il de l'hégémonie culturelle?

Zbigniew Brzezinski, dans son fameux livre «Le grand échiquier. L'Amérique et le reste du monde.»¹⁴ est particulièrement attentif au «composant culturel». Il dit qu'il a souvent été «sous-estimé», en mettant le doigt sur la culture de masses américaine qui exerce, notamment pour les jeunes, une fascination carrément magique: «Les programmes américains alimentent les trois quarts du marché mondial de la télévision et du cinéma. Cette domination est tout aussi marquée dans le

Suite page 11

Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante,

l'éthique et la responsabilité

Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur

Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef

Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration

Case postale 729, CH-8044 Zurich

Tél. +41 44 350 65 50

Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch

www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

IBAN: CH640900000877484856

BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie

Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs/ 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2016 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

L'importance du chant pour l'âme

par Rita Brügger

Les enfants aiment la musique. Ils aiment chanter. Dans une chanson enfantine il est dit: «Singe macht eus fröhlich – Singe git eus Schwung ...» [Chanter nous rend joyeux – chanter nous donne de l'élan ...]. Chanter signifie encore beaucoup plus et demeure une valeur inestimable, cela pour de très diverses raisons.

Le vivre-ensemble et le chant

Un groupe d'enfants passe deux semaines de vacances ensemble. Ils étudient, font des tâches ménagères et du jardinage et jouissent de la vie en communauté. Tous les matins, ils chantent en cercle des chansons populaires, sérieuses ou drôles. Pour certains textes qui restent incompris par les enfants, les plus grands se chargent de leur en donner l'explication. «... denn der Wind treibt Regen übers Land. Holt die goldnen Garben!» [...car le vent parsème la pluie sur le pays. Allez chercher les gerbes dorées!] Les enfants parlent d'aujourd'hui et d'autrefois, comment rentrer la moisson dans la grange et d'où vient le pain.

Le chant nous lie les uns aux autres. Tous participent et chacun est important. Les plus grands aident à distribuer les textes des chansons. Les plus petits sont tout oreille quand les plus grands chantent et chaque jour, ils arrivent mieux à suivre. Le chant en chœur est beau quand toutes les voix participent, c'est le pur bonheur!

Le chant procure de la joie et met du baume à l'âme

Autrefois, dans notre classe à l'école primaire, cela se déroulait de la même façon. Chaque jour commençait par le chant. Nous apprenions des chansons patriotiques, des chansons de marche, des chansons drôles. Nous chantions dans différents registres et souvent aussi en canon. Après le chant matinal en classe, nous commençons à étudier. Après le début émotif du cours en chanson, le plaisir du chant nous donnait de l'élan pour les mathématiques, la lecture, l'écriture. L'apprentissage devenait plus facile.

A l'école secondaire, il y avait, à part les cours de chant obligatoires, le chant dans un chœur auquel beaucoup participaient volontairement. Là, on chantait des chansons plus exigeantes. Nous étions fiers de pouvoir présenter de temps en temps notre répertoire avec le chœur.

Chanter en famille et en faisant le ménage

Nous connaissons quelques-unes des chansons par cœur, car nous écoutions ces chansons populaires pas seulement à l'école mais en famille, où le chant était de tradition. Notre père racontait avec fierté qu'il avait chanté dans sa jeunesse avec la chorale paroissiale le «Messias». Un matin, nous l'avons entendu chanter de bonne humeur devant notre maison: «Am Brunnen vor dem Tore» [Au puits devant le portail], une chanson populaire merveilleuse. Quand à la radio était diffusé «Han ame Ort es Blüemli gseh» [J'ai vu une petite fleur], l'homme autrement assez sérieux qu'était notre père avait les larmes aux yeux, suite à l'émotion provoquée par le contenu et la mélodie mélancolique de la chanson. Ma mère aussi connaissait beaucoup de chansons et chantait de temps à autre pendant les travaux ménagers. Pour nous, les enfants, le chant nous accompa-



(photo caro)

gnait quotidiennement, comme dans beaucoup d'autres familles. Nous chantions toutes les chansons que nous connaissions de «Chumm mer wei go Chrieseli günne» [Allons cueillir les cerises] à «Es wott es Frauele z Märli go» [Une petite femme veut aller au marché].

Chansons de marche

J'ai un souvenir particulier des nombreux camps de vacances avec de longues randonnées dans les montagnes. Aujourd'hui, quand je marche avec mon sac à dos, je me rappelle de ce que nous chantions: «Wir wollen zu Land ausfahren, über die Fluren weit – aufwärts zu den klaren Gipfeln der Einsamkeit ...» [Nous voulons partir à la campagne, à travers les champs – pour monter vers les clairs sommets de la solitude ...] Je ne me rappelle plus du texte en entier, on parlait du torrent, du vent ... J'aimerais bien la chanter à nouveau. Cela ne me laisse pas de répit – jusqu'à ce que petit à petit, je me souviens d'autres passages, puis de l'ensemble de la chanson.

Je me souviens bien d'autres chansons. Nous les chantions pendant des heures. Le soir, autour du feu de camp, il y avait souvent une ambiance solennelle, par exemple lorsque le canon «Abendstille überall» [Silence du soir partout] retentissait, nous nous sentions tous très proches les uns des autres.

De magnifiques textes

Lors de l'après-midi des aînés, les seniors ayant eu récemment leur anniversaire peuvent se souhaiter une chanson. Chaque fois, je suis à nouveau étonné de la richesse des contenus de ces chansons populaires. Il y a des chansons qui parlent de la nature et des saisons, comme par exemple «d Zyt isch do, d Zyt isch do, rüefts uf em Nussbaum scho Guggu» [C'est l'heure, c'est l'heure, du noyer retentit: coucou] ou bien «Bunt sind schon die Wälder, gelb die Stoppfelder und der Herbst beginnt» [Les forêts sont en couleur, les champs moissonnés sont jaunes, l'automne commence]. Des autres expriment la beauté de notre pays avec les montagnes, les lacs et les traditions transmises à travers les siècles. Une des chansons qui me fait toujours à nouveau frissonner est «Luegit vo Bärg und Tal, flieht scho de Sunnestrahl, luegit uf Aue und Matte ...» [Regardez les montagnes et les vallées, les rayons du soleil commencent à disparaître, regardez les prés et les champs]. Ce magnifique texte et la mélodie si bien adaptée expriment l'enthousiasme pour le pays et ses habitants. Ce n'est pas étonnant que beaucoup de personnes âgées, même si leur mémoire leur fait

quelque peu défaut, ont toujours les chansons en tête et donc aussi dans leur cœur.

Histoire et patrimoine culturel

En feuilletant un livre de chansons, on remarque l'ancienneté de certaines chansons populaires. De par le langage, on remarque qu'il y a parfois des expressions qu'on n'utilise plus de nos jours, comme dans la chanson des chasseurs du XVI^e siècle: «Es taget vor dem Walde, stand uf Kätterlin! Die Hasen laufen balde, stand uf Kätterlin! Holder Buel, hei-ah-ho ...» [Le jour se lève devant la forêt, lève-toi Kätterlin! Les lièvres courent bientôt, lève-toi Kätterlin! Charmant Buhl, hei-ah-ho ...].

Du point de vue du contenu, ces chansons sont de vraies «trouvailles» concernant l'histoire. Souvent, il est question de la pauvreté et des orphelins devant la tombe de leurs parents, mais aussi des guerres et des mercenaires. Il y a le «Jungknab» [jeune garçon] dans la chanson «Im Aargäu sind zwöi Liebi» [En Argovie il y a deux amants] qui quitte sa fiancée pour partir en guerre. Après son retour, elle a trouvé un autre amant. Quelle vérité aussi dans la phrase «Im Röseligarte z Mailand hetts no für mäenge Platz» [Dans le jardin de roses à Milan, il y a encore beaucoup de place] de la chanson «S wott aber e luschtige Summer gäh» [Cela va donner un été gai]. Cette chanson a été écrite en souvenir de la bataille de Marignan.

Chansons pour jodleurs

Le «yodel» fait partie de la culture du chant suisse. Il faut une technique particulière pour apprendre le yodel et on ne peut pas l'exercer sans autre. Si l'on a le plaisir de participer en tant qu'auditeur à une fête de jodleurs, cela est intéressant d'être attentif aux contenus des chansons. Dans les émissions de chansons populaires à la radio, on peut également avoir ce plaisir. Alors on est étonné du contenu de cette richesse culturelle, outre les sons uniques et les mélodies bien adaptées. Dans les textes du yodel, la vie des gens dans le pays, la nature, les fêtes, les coutumes et les habitudes sont bien décrits. Il s'agit aussi d'amitié et de valeurs, comme la chanson du «Schacherseppli», parlant de la simple vie tout en exprimant humour, joie et satisfaction.

Chansons en langue étrangère

Par les chansons, nous lions aussi tout naturellement les premiers contacts avec d'autres langues. Comme la Suisse est quadrilingue les chansons en allemand, français, italien et romanche font bien entendu aussi partie du répertoire de chant. Nous avons appris

de manière ludique les chiffres en français en chantant «Un kilomètre à pied, ça use, ça use ...», parce qu'à chaque kilomètre accompli un suivant s'ajoute. Nous connaissons de même des chansons tessinoises comme «Vieni sulla barchetta» [Viens sur mon bateau]. Mais cela ne veut pas dire que nous comprenions toujours le texte. Mais nous savions que c'était une de nos chansons, tout comme la belle berceuse en romanche «Dorma bain» [Dors bien] ou la chanson bien connue «Là haut sur la montagne».

Le chant aujourd'hui

Les enfants grandissant aujourd'hui aiment tout autant chanter que nous. Heureusement, il y a encore des enseignants qui apprennent à leurs élèves des chansons avec des mélodies attrayantes et un contenu enrichissant. Il est très précieux de chanter ensemble dans une bonne ambiance. En chantant, le mot rimé, adoré des enfants, s'intègre dans leur mémoire et leur âme. Espérons que plus tard dans leur vie d'adulte, ils se souviendront de ce qu'ils avaient eux-mêmes chanté et appris par cœur. Cela leur reste comme un trésor précieux.

Cela n'est en rien comparable avec ces apparitions sur scène excentriques, devenues à la mode, dans lesquelles des enfants développent des allures de star avec un microphone en main, accompagnés de musique play-back. Ce n'est que plus tard qu'ils reconnaîtront que tout cela était morose et superficiel.

Faire revivre le chant

Récemment, ma sœur, vivant à Berlin en tant que Suisse, a souhaité pour son anniversaire un bouquet de chansons. C'est pourquoi tous les hôtes suisses ont, sans grandes répétitions et riches de leur expérience, présenté un choix de chansons suisses en son honneur. Les voisins et amis allemands, ont pu sans aucune difficultés participer au chant «Geh aus mein Herz und suche Freud in dieser schönen Sommerszeit» [Sors mon cœur et cherche la joie dans cette belle saison d'été]. Nos chansons suisses, cependant, ont été écoutées avec joie et ont donné le même plaisir à l'intéressée, aux auditeurs et chanteurs.

Faisons revivre toutes ces belles chansons traditionnelles locales et du monde entier! A tout moment, on peut faire de nouvelles découvertes qui nous remplissent de joie. Je ne veux pas omettre de présenter aux lecteurs ce que j'ai trouvé dans la «Chanson de Bâle-Campagne»:

Me seit vom Baselbieter und redt ihm öppe no,

er säg nu: «mir wie luege»,

er chönn nid säge: «Jo».

Doch tuesch ihn öppe froge:

«witdu für's Recht istoh?»

Do heisst's nit, dass mer luege well,

do sägen alli: «Jo!»

* **Chanson de Bâle-Campagne**
En parlant du peuple de Bâle-Campagne, on se moque souvent de lui car il répond toujours: «On verra», et il ne sait pas dire: «Oui». Mais si tu lui demandes: «Veux-tu t'engager pour la Justice?» Alors, il ne dit pas «on verra», car chacun dit «Oui!»
«Baselbiet» est le terme désignant le canton de Bâle-Campagne en dialecte

«Bologne, PISA, Plan d'études 21» suite de la page 10

domaine des musiques populaires, et, de plus en plus, des phénomènes de mode – vestimentaires, alimentaires ou autres – nés aux Etats-Unis se diffusent par imitation dans le monde entier. Sur Internet, l'anglais sert de «lingua franca» et une majorité écrasante des services en ligne, sur les réseaux informatiques, sont localisés aux Etats-Unis, ce qui a une influence décisive sur le contenu des communications. Puis, Brzezinski de continuer que les Etats-Unis attirent, dans une proportion de plus en plus grande, les individus souhaitant approfondir leur formation ou se spécialiser. «On estime à un demi-million les entrées annuelles sur le territoire de nouveaux étudiants étrangers. Parmi les meilleurs d'entre eux, bon nombre ne retourneront jamais dans leur pays d'origine. On trouve

des diplômés des universités américaines dans les cabinets gouvernementaux sur tous les continents.» (Brzezinski, p. 51).

Brzezinski ne laisse aucun doute quant à la volonté de l'Amérique de tirer profit de cette situation. «A mesure que ce modèle gagne du terrain dans le monde, il crée un contexte propice à l'exercice indirect et apparemment consensuel de l'hégémonie américaine.» Celle-ci implique «une structure complexe d'institutions et de médiations conçues pour engendrer le consensus et atténuer les déséquilibres et les désaccords». Ainsi la suprématie globale américaine repose-t-elle sur un système élaboré d'alliances et de coalitions couvrant, au sens propre, la planète. (Brzezinski, p. 53)

Espérons que le cynisme provocant de Brzezinski incitera aussi nos politiciens à réfléchir!

¹ Schmidt, Mario. Studienabbrecher. Lasst sie nicht fallen. www.zeit.de/2014/53/studienabbrecher-studium-hochschule-hochschulpakt/komplettansicht Studienabbrüche an Schweizer Universitäten. <http://edudoc.ch/record/110176/files/Staffpaper11.pdf>

² Müller, Barbara. Die Anfänge der Bologna-Reform in der Schweiz. Berne 2012, p. 155

³ Daum, Matthias. Sie können das nicht unterzeichnen! www.zeit.de/2012/52/Bologna-Reform-Universitaeten-Schweiz

⁴ Sebastian Ramspeck et Balz Spörri dans une interview de Kurt Imhof, *SonntagsZeitung* du 31/10/09

⁵ Krautz, Jochen. Den Pisa-Test sollte man abschaffen, Interview accordée à Claudia Wirz, in: «Neue Zürcher Zeitung» du 14/7/14

⁶ Hattie, John. *Lernen sichtbar machen*. Baltmannsweiler 2015, 3. erweiterte Auflage

⁷ Felten, Michael. *Auf die Lehrer kommt es an!* Gütersloh 2010

⁸ Bieber, Tonia. *Soft Governance in Education*. The PISA Study and the Bologna Process in

Switzerland. TranState Working Paper No. 117, Bremen 2010. Traduction en allemand sur www.schulforum.ch

⁹ Langer, Roman. Warum haben die Pisa gemacht? In: *Warum tun die das? Governanceanalysen zum Steuerungshandeln in der Schulentwicklung*. Wiesbaden 2008, p. 49–72.

¹⁰ Martens, Kersten et Wolf, Klaus Dieter. *Zeitschrift für Internationale Beziehungen*. 13. Jg. (2006) Heft 2, p. 145–176. www.kj.nomos.de/fileadmin/zib/doc/Aufsatz_06_02.pdf

¹¹ Pichard, Alain und Kissling, Beat (Ed.). *Einspruch! Kritische Gedanken zu Bologna, Harnos und Lehrplan 21*.

¹² www.elternfuereinegutevolksschule.ch/Eltern_fuer_eine_gute_Volksschule/Willkommen.html

¹³ www.lehrplan21-nein.ch/media/aktuelles/20160210_karte_ch_gegen_lp21_beiblatt.pdf

¹⁴ Brzezinski, Zbigniew. *Le grand échiquier. L'Amérique et le reste du monde*. Paris 1997.

La plus grande fromagerie en Suisse

par Heini Hofmann

Les armoiries du canton d'Uri montrent fièrement leur «taureau d'Uri». Mais, les vraies responsables de ce fromage d'alpage au goût épicé sont les travailleuses situées en arrière-plan, c'est-à-dire les bonnes vaches laitières. Avec leur jus blanc produit avec l'herbe verte des pâturages de montagne du canton d'Uri, on produit chaque été pas moins de 200 tonnes de fromage d'alpage. Sur l'«Urnerboden» (haute vallée près du col du Klausen) se trouve même la plus grande fromagerie d'alpage de Suisse.

Le savant naturaliste grisonnais Placidus Spescha éveilla la conscience alpine, il y a plus d'un quart de millénaire, en prévoyant d'utiliser de façon judicieuse les Alpes non seulement en tant qu'habitat mais également comme espace économique, «afin d'augmenter les exportations et de limiter les importations permettant ainsi aux salaires et à l'argent de rester dans la région alpine». L'économie d'alpage actuelle est la réponse moderne à ce message d'antan.

Tradition alpine ayant fait ses preuves

Dans le pays d'Uri, au cœur de la Suisse, l'estivage fonctionne encore aujourd'hui selon les pratiques de gestions traditionnelles, mais ayant fait leurs preuves. Alors que le bétail est gardé, dans la partie nord du canton, par le propriétaire ou un membre de la famille, selon la coutume alémanique, on mise, dans la partie sud du canton, sur l'estivage en communauté, c'est-à-dire la garde des animaux par des bergers rémunérés.

Bien que le bétail, d'habitude, reste tout au long de l'été sur le même alpage, les familles paysannes (dans la partie inférieure du canton) se déplacent comme des nomades d'un endroit à l'autre. Prenons l'exemple de l'Urnerboden: la saison alpine dure ici 14 semaines à partir de la mi-juin. Lors des quatre premières semaines, les familles restent sur le «Boodä» [altitude moyenne], puis sept semaines sur les «Oberstafeln» [alpages en plus grande altitude] et à la fin trois semaines à nouveau sur le «Boodä». Autrement dit, elles changent quatre fois de domicile!

Les bergers d'Uri sont organisés en deux corporations d'alpage et une coopérative de fromage d'alpage, une sorte d'organisation d'entraide. Environ un tiers de la surface du canton d'Uri sont des pâturages alpins et donc l'épine dorsale de l'agriculture dans le pays de Guillaume Tell. Elles appartiennent en majeure partie aux deux coopératives d'alpage. Au cours des dernières années, environ 5700 têtes de bétail ont passé l'été sur l'un des 64 alpages de la corporation en compagnie de 8500 moutons et 1000 chèvres.

Ce n'est pas un atelier protégé

Cependant, malgré la fidélité à ces principes, la corporation d'Uri est fortement convain-

Au premier cri du coq

HH. Une ancienne légende explique pourquoi l'«Urnerboden» est situé du côté glaronnais du col du Klausen. Les cantons d'Uri et de Glaris se disputaient ce vert pâturage. Comme ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, ils décidèrent que, le jour de l'équinoxe, au premier cri du coq, un coureur partirait du canton Uri et un autre du canton de Glaris, en direction du col. La frontière serait fixée à l'endroit de leur rencontre.

Evidemment, les deux partis tentèrent de doper leur coq. Tandis que les Glaronnais choisirent un coq bien engraisé, les Uranais affamèrent encore un coq qui était chétif déjà avant. On ne s'étonne point: le dernier ayant crié déjà au tout petit matin, le coq glaronnais ne daigna pas se faire entendre avant midi. Ainsi, le coureur du canton d'Uri avait déjà passé le col et même l'«Urnerboden», quand les deux se rencontrèrent.

Ainsi, la frontière était fixée. Alors, le coureur glaronnais implora son concurrent de lui céder une partie du pâturage. Mais l'Uranais refusa. Le Glaronnais continua de l'implorer et l'Uranais se radoucit: «Je te céderai tout le terrain que tu arriveras à parcourir en me portant en direction du col.» Ainsi, ils le firent. Tout en halestant, le vaillant Glaronnais porta l'Uranais, jusqu'à ce qu'il tombe mort. Depuis lors, l'«Urnerboden» appartient à Uri.



Après avoir fractionné très finement le caillé, on contrôle les grains. (photo Alpkäserei Urnerboden)

cue de ne pas considérer l'estivage comme un atelier protégé à dimension muséale. Tout au contraire, il est d'importance existentielle autant pour l'agriculture que pour le tourisme. Mais inversement, il est également exposé aux développements actuels dans ces domaines. Devant sans cesse réagir à l'environnement changeant, il faut arriver à une sorte de quadrature du cercle, à savoir des solutions écologiques raisonnables et économiquement adaptées.

Avec une telle utilisation et un tel entretien durable des pâturages, de leur mobilier vivant et de leur bétail, les exploitants d'alpage génèrent sur le plus beau lieu de travail du monde – mais coûtant beaucoup de sueur – un effet secondaire décisif, à savoir la préservation du paysage culturel alpin dont la disparition n'est souhaitée par personne et dont le tourisme vit. Plus précisément, il en résulte, le *fromage d'alpage épicé*. Pour sa production, on a trouvé sur l'Urnerboden une solution d'avenir et néanmoins acceptable du point de vue de la tradition.

Le plus grand alpage pour bovins de Suisse

L'Urnerboden, situé à l'est du col du Klausen à une altitude de 1450 mètres, est le plus grand alpage pour bovins de Suisse; il comprend environ 50 exploitations d'alpage. Mais, sur le «Boodä» il n'y a pas que des pâturages, mais également un petit village, habité toute l'année, appartenant à la commune de Spiringen. En hiver, quand le col du Klausen est fermé, il n'y a qu'environ 25 personnes vivant là, tandis qu'en été, il y a environ 300 personnes avec 1200 vaches et jusqu'à 700 bovins sur l'alpe de Gensfair et sur le Fiseten.

L'idée de construire une grande et puissante fromagerie d'alpage est venue des considérations telles que les postulaient Placidus Spescha déjà au XIX^e siècle. Aujourd'hui, le président de la *fromagerie d'alpage Urnerboden S.A. Anton Gis-*

ler le formule ainsi: «Garantir des places de travail dans l'agriculture de montagne et dans le domaine alimentaire pour promouvoir ainsi l'estivage actif, accroître la valeur ajoutée et garder ces activités au Schächental et dans la région. De même, on peut maintenir et créer des perspectives pour le tourisme régional dans un magnifique paysage alpin.»

De zéro à cent

En pleine expansion est la Coopérative des fromagers d'alpage d'Urnerboden avec ses 50 familles de paysans de montagne. Elle est soutenue par le canton et la corporation d'Uri. Bien que cette grande fromagerie soit équipée de la dernière technologie, la production du fromage reste néanmoins un métier d'artisan exigeant une grande expérience et beaucoup de soin, et bien sûr, également une qualité de lait (non-ensilé) impeccable.

Dès la première année d'existence, en 2014, il a fallu que cette toute nouvelle grande entreprise passe de zéro à cent. Mais, le maître fromager *Martin Stadelmann* et son équipe avaient tout sous contrôle. En bref, le nouveau «Urnerbeedäler» [nom du fromage en dialecte] a réussi du premier coup. Même le magasin des produits laitiers s'occupant de la vente directe, dirigé par *Michaela Jost* (entre temps l'épouse du maître fromager), jouit d'une grande popularité.

Cependant, la production de fromage n'est pas une «promenade du dimanche»: la journée du travail dans la fromagerie d'alpage de l'Urnerboden commence à cinq heures du matin et se termine parfois à 23 heures. Le lait est livré par les bergers eux-mêmes. Avant d'aspirer le lait de la boille à lait ou du tank à lait, il faut prendre un échantillon. Pour faire le fromage, on chauffe d'abord le lait, puis on ajoute la présure. Le caillé qui en résulte est fractionné très finement à l'aide d'un tranche-caillé. Ceci est suivi de l'extraction, du remplissage, de la compres-

Traditions anciennes

HH. De nos jours encore, l'appel à la prière est une tradition soigneusement respectée dans les alpages uranais. Chaque soir, par n'importe quel temps et jusqu'au dernier jour dans l'alpage, l'armailli chante d'une voix monotone son appel, depuis un endroit surélevé, à l'aide d'un entonnoir en bois appelé «volle» en dialecte de la région. Le texte et la mélodie sont différents dans chaque alpage. Pour chaque alpage, un bailli d'alpage est nommé, répondant au respect des règles d'alpage. Avant l'inalpe, il doit prononcer le serment traditionnel devant les cierges brûlants et devant le crucifix.

Faire les foins sauvages est également une coutume très ancienne. Dès la mi-juillet, chaque membre de la corporation a le droit de faire autant de foins qu'il veut dans les raides pentes d'herbes au-dessus des alpages. Un travail épuisant et dangereux! Les armaillis fêtent leur jour d'action de grâce, la *Senenchilbi* (la bénichon des armaillis), toujours le deuxième dimanche d'octobre, à Bürglen, avec messe, lancer de drapeaux et danse.

sion et ensuite de la plongée dans un bain de saumure. Les meules de fromages terminées sont entreposées pour mûrir dans une cave à 14,5° Celsius et 95% d'humidité relative. Par un soin intensif de retourner et affiner, la couleur du fromage change du jaune pâle au jaune foncé.

Des objectifs ambitieux

Il est prévu de transformer jusqu'à un million de kilos de lait alpin non-ensilé en fromage d'alpage, Alpmutschli, raclette d'alpage, yogourt d'alpage. Que l'on soit sur la bonne voie est démontré par la transformation de déjà 600 000 kilos de lait au cours du deuxième été alpin en 2015. Les deux produits principaux, avec un volume de plus de 90%, sont un fromage mi-dur épicé d'environ 7 kilos (en vente dès 3 mois jusqu'à 1 an de maturation) et le Mutschli d'environ 1 kilo (en vente après 3 semaines de maturation).

La barre des pionniers de l'Urnerboden est placée très haut: leur produit doit être le meilleur fromage d'alpage! Mais ce seront les groupes et les marchés ciblés qui en décideront: les consommateurs (locaux et touristes), les gros distributeurs, les commerces de détail, la gastronomie et les clients de la vente directe. Les premiers signaux sont pleins d'espoir. Puis, encore une note sympathique: en marge, certains bergers des «Oberstafeln» continuent à faire leur propre fromage, de sorte que – malgré la grande fromagerie devenue nécessaire – une certaine biodiversité des produits et un équilibre entre le Goliath et David doit être préservé également sur l'Urnerboden.

Vous trouverez de plus amples informations sur: www.alpkaserei-urnerboden.ch

Herbe – Lait – Fromage

HH. La ration journalière d'une vache est d'environ 100kg d'herbe et de 50 litres d'eau. En hiver ce sont 20kg de foin et 100 litres d'eau. Les vaches ont besoin d'autant d'eau, parce qu'une vache produit 20kg de salive par jour. Pour produire un litre de lait, 500 litres de sang doivent circuler à travers le tissu glandulaire du pis. La production journalière de lait d'une vache est entre 20 et 35l et dépend de la race, de la nourriture et du climat.

En été, le fromage d'alpage est produit avec le lait frais des vaches se nourrissant d'herbes délicieuses et pouvant se déplacer en liberté pendant toute la journée à une altitude de 1400 à plus de 2000m. Elles sont traitées deux fois par jour. La transformation en fromage et le mûrissement des meules dans une cave sont également effectués sur l'alpage. Il n'est donc pas étonnant qu'une étude de l'EPFZ confirme que le fromage d'alpage est meilleur pour la santé que les fromages produits en plaine.

Le fromage d'alpage Uranais est un fromage gras riche en acides gras oméga 3. Une ration journalière couvre 50% du besoin en calcium et 25% de l'apport en protéines. Il contient également les vitamines A, B2, B6 et B12. Les personnes supportant mal le lactose peuvent manger du fromage, car le lactose et les protéines de lactosérum demeurent, après le filtrage, dans le petit-lait.



Là, ou le bétail de rente est décoré avec amour, les liens entre l'homme et l'animal sont assurés. (photo Alpkäserei Urnerboden)